

... Ma conclusion pratique est que nous devons fixer, au moins à titre provisoire, la date de la première réunion de la Commission à Léopoldville. Selon moi, il serait raisonnable de la fixer à la fin de la semaine prochaine. Cela nous donnerait en fait deux ou trois jours, pour prendre contact avec M. Kasavubu et d'autre part donnerait à celui-ci le temps nécessaire pour examiner toutes les questions. Il ne pourrait pas dire que nous l'avons obligé à des décisions précipitées. D'autre part, cela ne signifierait pas que nous ferions dépendre l'ensemble de l'opération de ses plans de voyage ou de sa décision personnelle, ce qui, à mon avis, serait contraire à l'esprit de la décision prise mercredi dernier par l'Assemblée Générale... Le meilleur moyen serait de prendre contact avec M. Kasavubu d'abord par l'intermédiaire de M. Dayal... Ce contact préparerait le terrain, soit pour ceux qui appartiendraient à la Commission, soit pour la délégation des membres de cette Commission. Ma préférence irait plutôt à une délégation de la Commission qu'à la Commission tout entière... non point pour commencer immédiatement avec lui une manœuvre de conciliation mais au moins pour préparer des entretiens avec M. Kasavubu à titre de courtoisie. Mais, je crois que cela est moins important que le contact par l'intermédiaire de M. Dayal qui est, selon moi le moyen le meilleur de maintenir M. Kasavubu dans le tableau d'ensemble de notre tâche.

Après l'exposé du Secrétaire Général, la plupart des membres prirent la parole pour appuyer les conclusions faites par M. Hammarskjöld et relever le fait que la conciliation ne devrait pas commencer à New-York, mais bien dans la capitale congolaise.

M. Menon (Inde), Wachuku (Nigeria), Kamil (Malaisie), Obeid (Soudan), Slim (Tunisie), Quaison Sackey (Ghana), Boucetta (Maroc), Jha (Inde), Caba Sory (Guinée), Lofti (R.A.U.), Diallo (Mali) prirent successivement la parole pour détailler leurs points de vue dans le sens qu'ils avaient déjà adopté dans leurs interventions premières. Mais tous se rallièrent aux conclusions de M. Hammarskjöld.

C'est alors que le Secrétaire Général prit une fois de plus la parole pour préciser:

" Je crois, maintenant, que je peux résumer la situation. Il me semble tout d'abord que nous sommes complètement d'accord sur le fait que l'ambassadeur Dayal doit prendre contact, aussitôt que possible, avec M. Kasavubu, et, compte tenu de sa connaissance très complète des questions, lui expliquer le mandat de la Commission, les raisons qui ont motivé l'envoi de ladite Commission et le sentiment d'urgence que nous avons tous et qui a été exprimé d'une manière générale.

Je voudrais ajouter une précision à ce que j'ai déjà dit, à savoir que, eu égard aux opinions de certains membres du Comité, l'ambassadeur Dayal devrait dire également que, même s'il n'y a pas eu de décision formelle, en ce qui concerne la première réunion de la Commission à Léopoldville, le sentiment général est que la Commission de conciliation devrait se réunir dès la fin de cette semaine à Léopoldville, en soulignant toutefois, qu'aucune décision formelle n'a été prise, mais que tel en serait le sens. En ce qui concerne les visites des membres de la Commission à M. Kasavubu, chacun est parfaitement libre d'y aller. Mais, à mon avis, la chose qu'il convient de souligner, c'est qu'avant la création formelle de la Commission de

REMARQUES CONGOLAISES

20 frs  
25 frs.  
2 NF.

...conciliation, personne ne peut parler au nom de celle-ci. Des contacts peuvent être pris par courtoisie et à titre personnel. Je pense toutefois que de tels contacts peuvent être très utiles du point, de vue psychologique, car ils pourraient conduire à de meilleures relations. Mais, évidemment, cela n'entre pas dans le cadre des décisions prises par le Comité consultatif. Ce dont il faut se souvenir, c'est que l'oeuvre de conciliation ou quelque acte de conciliation ne peut être entrepris au nom de la Commission avant que celle-ci soit juridiquement constituée. Or, elle ne peut l'être qu'à Léopoldville. Sur ce point, il n'y a pas d'ambiguïté. "

Au moment où paraissent ces lignes la date du départ de la Commission n'est pas encore fixée.

M. Bomboko Président du Collège des Commissaires vient de fixer la date du 26 décembre, comme étant celle fixée par M. KasaVubu, pour l'arrivée de la Commission "des bons offices" mais... sous diverses conditions qui en fait, réduirait l'action de la Commission à un rôle de figurant.

Un proche avenir nous apprendra le sort réservé, aux impératifs de M. KasaVubu et des ses Commissaires et... à la Commission.



Belgique  
République du Congo  
France

20 frs  
25 frs.  
2 NF.

*115/116*

# REMARQUES CONGOLAISES

**INÉDIT**

Un document historique

**LE RAPPORT DAYAL**

Revue hebdomadaire africaine d'information et de documentation  
publiée sous la direction de MUPENDA BANTU.

16, RUE AUX LAINES - BRUXELLES - TÉLÉPHONE 12.41.54

Abonnement 500 fr. par an. — C. C. P. 647.973 — R. C. B. Brux. 23.316

# REMARQUES CONGOLAISES

Revue de presse, d'information et documentation congolaises

★

16, RUE AUX LAINES, BRUXELLES - (Belgique)

TEL. : 12.41.54 - C.C.P. 647.973 - Compte B.B.C. Brux. 23.316

DEUXIEME ANNEE

22 DECEMBRE 1960

## SOMMAIRE DU 45/46

- LE RAPPORT DAYAL DU 21 SEPTEMBRE 1960
- UN DOCUMENT, par J. Chomé  
(discours de M. Patrice Lumumba)

## Les Rapports Dayal

du

21 septembre 1960

2 novembre 1960

*Tout le monde a parlé des rapports Dayal.*

*Personne, sans doute, ne les a lus.*

*Le gouvernement s'est indigné parce que ces rapports exigeaient, disait-il, le départ de tous les Belges qui étaient revenus au Congo. La presse belge, de confiance, y a fait chorus.*

*Et pourtant, quand on regarde le texte de plus près, on constate que telle n'est pas la portée du rapport et qu'un tel résumé frise la mauvaise foi et ne peut qu'exciter une opinion publique, déjà sensibilisée, contre l'O.N.U. et ses représentants qualifiés.*

*Il est temps, plus que temps, que l'on cesse de tromper les Belges et qu'on les informe loyalement, objectivement. C'est pourquoi nous avons décidé de publier la traduction « in extenso » du texte complet des deux rapports Dayal, en y joignant bien entendu la réponse que vient d'y faire le gouvernement belge.*

*Nos lecteurs jugeront alors en complète connaissance de cause.*

« REMARQUES CONGOLAISES ».

N.B. Le rapport Dayal du 2 novembre sera publié dans notre prochain numéro du 6 janvier 1961 et « les observations du gouvernement belge en réponse aux critiques dont il est l'objet dans le rapport Dayal » dans le numéro suivant.

**PREMIER RAPPORT DE TRAVAIL AU SECRETAIRE GENERAL  
DE SON REPRESENTANT SPECIAL AU CONGO  
L'AMBASSADEUR RAJESKWAR DAYAL  
21 septembre 1960**

**TABLE DES MATIERES**

I. INTRODUCTION . . . . .	3
II. INSTABILITE POLITIQUE ET PROBLEMES DE LA NON- INTERVENTION . . . . .	5
III. OPERATIONS MILITAIRES . . . . .	8
IV. OPERATIONS CIVILES . . . . .	9
V. CONCLUSION . . . . .	12

ANNEXES

1. LOCALISATION DE L'O.N.U.C. ET EFFECTIFS
2. COMMUNICATIONS DE L'O.N.U.C.
3. FORCE DE TRANSPORT AERIEN DE L'O.N.U.C.

# Rapport de travail sur les opérations des Nations Unies au Congo 20 septembre 1960

## INTRODUCTION

1. Ce rapport de travail couvre tous les aspects importants des opérations des Nations Unies au Congo (O.N.U.C.) et cherche à souligner la nature et l'importance des problèmes ainsi que la manière par laquelle l'Organisation a essayé de s'acquitter de ses responsabilités.

2. Dans leurs tâches au Congo, les Nations Unies ont défriché un terrain tout à fait nouveau ; aussi bien le mandat, qui leur a été donné par le Conseil de Sécurité, que le développement de la situation elle-même ont rendu cette opération unique dans l'histoire d'une organisation internationale. Des situations et des problèmes nouveaux ont ainsi, souvent, dû être affrontés par des décisions prises dans l'esprit général du mandat, mais sans le bénéfice d'une expérience antérieure. Si le rôle de l'O.N.U.C. et les principes généraux selon lesquels il opère au Congo sont clairs, la méthode détaillée d'application de ces principes à une situation kaléidoscopique et souvent chaotique a parfois été moins aisée à déterminer. Des considérations légales, politiques, humanitaires et pratiques ont dû être pesées soigneusement, en ce qui concerne la détermination du cours le plus désirable de l'action. Il est souhaité que cette appréciation puisse rendre plus compréhensibles le cours et la conduite de l'opération et mettre en lumière la nature des problèmes affrontés par l'O.N.U.C. dans sa tâche sans précédent.

3. Le Congo est un vaste territoire de 2.343.930 kilomètres carrés — plus de quatre fois la superficie de la France — mais avec une population de seulement 13.700.000 habitants, à peine 6 personnes par kilomètre carré. Occupant la plus grande partie du bassin du Congo au cœur même de l'Afrique, il a une position stratégique de grande importance. Il possède de grandes ressources naturelles, en particulier de riches gisements de minerais, des forêts étendues et d'immenses terres cultivables. Le pays se suffit largement à lui-même en ce qui concerne l'approvisionnement alimentaire. Les principaux centres de population et d'activité au Congo sont liés par un système embrouillé de transport par rail, par eau et par air. Compte tenu des énormes distances à couvrir, l'importance d'un système efficace de communications est

primordiale et cela a été la préoccupation constante de l'O.N.U.C. d'empêcher toute interruption et d'assurer le fonctionnement convenable de ce système. Sous la loi coloniale, une structure économique élaborée et une société occidentale d'un haut standard matériel ont été surimposés aux habitants africains du Congo. La superstructure subsiste actuellement, abandonnée dans une large mesure, mais n'ayant presque aucune liaison sociale ou économique avec la vie du Congolais moyen.

4. En accédant à son indépendance le 30 juin 1960, le pays aurait été confronté, même si les circonstances avaient été plus normales, avec beaucoup de problèmes sérieux : économiques, sociaux, politiques, militaires et administratifs. Sur le plan économique, une situation paradoxale existe : en dépit des grandes richesses du pays et de leur développement considérable sous le régime belge, des conditions de détresse économique aiguë prévalent, qui ne peuvent être allégées sans une aide extérieure pratiquée à une échelle massive. Le manque presque complet de fonctionnaires formés, d'administrateurs et de membres des professions libérales d'origine congolaise — et ce dans virtuellement toutes les sphères de la vie — et l'absence frappante d'expérience administrative et politique auraient inévitablement créé une situation sérieuse pour le gouvernement de la jeune république. Mais la situation fut encore aggravée davantage par un fiasco complet pour ce qui était d'arranger une quelconque passation organisée, aux Congolais, de la machine administrative du gouvernement ou des services publics essentiels.

5. La situation déjà difficile fut encore compliquée par la confusion, la peur et le désordre qui s'emparèrent du pays peu après l'indépendance, en conséquence d'un cercle vicieux d'événements. Les mutineries de la Force publique et les explosions ultérieures de violence contre des Européens furent suivies d'une part par l'envoi de forces belges, spécialement des parachutistes, qui furent mises en action en beaucoup d'endroits, ce qui à son tour suscita l'amertume et la panique parmi la population africaine et, d'autre part, par une nouvelle fuite apeurée de beaucoup d'Européens et l'arrêt en conséquence de nombreux services publics et importantes entreprises économiques. Certains services, par exemple celui des opéra-

ons de navigation aux aérodomes, les communications de police et certaines télécommunications furent endommagés ou détruits. Les fonds pour le paiement des travailleurs dans certains secteurs publics furent emmenés hors du pays, créant de nouveaux arrêts de travail et le chômage par l'impossibilité où l'on était de payer les salaires. La détresse économique générale s'ajouta au sentiment largement répandu d'insécurité et de troubles. Impuissant à restaurer l'ordre et à maintenir une vie normale dans le pays, le gouvernement fit appel aux Nations Unies pour une assistance militaire et technique.

6. Les Nations Unies furent donc confrontées, dès le début, avec de sérieux problèmes de nature économique, sociale, administrative et technique, problèmes qu'avec le soutien actif de la communauté mondiale et la coopération du gouvernement du Congo, on aurait raisonnablement pu espérer résoudre par des efforts énergiques étalés sur une certaine période de temps. Elles furent également confrontées avec une situation mouvante et explosive à laquelle le gouvernement lui-même fut incapable de tenir tête, une situation d'absence extrême de confiance publique, la rupture de la vie normale de la communauté au sein d'une atmosphère générale de peur et l'anxiété.

7. Au cours de la première phase de ses opérations sous le mandat du Conseil de Sécurité, les objectifs premiers de l'O.N.U.C. furent d'assurer l'évacuation rapide, du territoire du Congo, de toutes les forces belges restantes et, par le déploiement des forces des Nations Unies dans diverses parties du pays, d'aider au maintien de la loi et de l'ordre ainsi que d'assurer la protection des vies et des propriétés. En même temps, tous les efforts possibles furent faits pour aider à maintenir les services essentiels et encourager la reprise d'une activité normale. Une autre tâche urgente consista à aider les autorités congolaises à restaurer la discipline dans la Force Publique, maintenant l'Armée Nationale Congolaise, et à regrouper cette armée dans des camps où son entraînement et sa réorganisation pourraient commencer aussitôt que possible.

8. Avec l'évacuation des troupes belges, une puissante source de suspicion, de peur et de panique fut écartée. On peut également noter avec satisfaction qu'avec l'assistance du commandant adjoint de la Force des Nations Unies, faisant fonction de conseiller à la requête formelle du Premier ministre, l'Armée Nationale Congolaise avait commencé à se reformer en de nouvelles unités et à entamer l'entraînement de ses officiers et de ses hommes.

9. Tandis qu'on s'occupait de ces problèmes, de nouveaux différends et manifestations de violence commencèrent à apparaître. La guerre tribale, spécialement dans la province du Kasai, et dans une moindre mesure dans la province de l'Equateur, commença à faire de nombreux morts et à créer une population mouvante de plusieurs milliers de réfugiés. De plus, afin de réprimer par la force les mouvements sécessionnistes dans les provinces du Katanga et du Kasai, une partie de l'Armée Nationale fut envoyée par le gouvernement central dans la région de Bakwanga et près de la frontière septentrionale du Katanga. Ainsi

commença donc une guerre civile qui avait fait beaucoup de victimes, non seulement parmi les troupes, mais aussi parmi les civils, y compris femmes et enfants.

10. La Force des Nations Unies, maigrement déployée dans la région et circonscrite par son mandat, fit de son mieux pour sauvegarder les vies, pour prévenir massacre et génocide, et pour atténuer d'autres conséquences de ces désastres, en particulier la famine et la maladie. Grâce aux bons offices des Nations Unies et par l'utilisation d'une organisation d'observateurs, les hostilités sur la frontière Katanga-Kasai ont été virtuellement arrêtées récemment par un accord de cessez-le-feu. La violence des conflits tribaux a également diminué, du moins pour le moment. Néanmoins, le travail nécessaire de réconciliation en ce qui concerne les différends tribaux doit toujours être entrepris car ces différends peuvent avoir une portée directe sur la situation politique congolaise.

11. Le peuple du Congo compte beaucoup de tribus, parlant différents dialectes. Les conflits tribaux qui infestaient le pays, longtemps avant qu'il n'atteigne l'indépendance, ont depuis lors pris un caractère plus grave et se sont étendus au domaine politique. Nombre de partis politiques ont de fortes affiliations tribales et les gouvernements provinciaux, constitués après les élections de mai, sont souvent dominés par des éléments tribaux déterminés. Il y a également une tendance chez des membres de ces gouvernements provinciaux à utiliser leur autorité nouvellement acquise pour promouvoir la domination de leurs propres tribus sur les autres. Cela a conduit à une résurgence du conflit tribal, avec de terribles conséquences politiques, économiques et sociales, constituant un grave danger pour l'intégrité du pays.

12. Un exemple typique est fourni par le conflit des Baluba-Lulua dans la province du Kasai, où, sans intervention effective des autorités provinciales, les Lulua ont attaqué sans merci les éléments Baluba de la région de Luluabourg. Cela a conduit à un exode massif des Baluba vers leurs territoires tribaux dans la région de Bakwanga, où un gouvernement rebelle a été établi, et à une guerre civile entre les troupes du gouvernement central et les forces locales, au cours de laquelle des combats sporadiques et des massacres ont coûté beaucoup de vies. On estime que les réfugiés dans la région de Bakwanga, à la suite des conflits anciens et récents entre Lulua-Baluba, s'élèvent maintenant à environ 250.000. Les nourrir et s'occuper d'eux constitue un souci urgent de la Croix Rouge et de l'organisation d'aide alimentaire de l'O.N.U.C. ; des efforts énergiques sont également faits pour résoudre les problèmes médicaux que cela implique. L'exode massif des Baluba de Luluabourg, qui constituaient presque l'entière des employés et de la force de travail expérimentée de la ville, a largement contribué à la rupture de la vie économique de toute la province.

13. Depuis peu, de nouvelles formes de division et de querelles sont apparues. Une violente rivalité politique au sein du gouvernement central lui-même a conduit, dans les semaines passées, à une crise constitutionnelle confuse et prolongée ainsi qu'à beau-

coup de discordes et de tentatives de violence. Cette situation est décrite dans le chapitre suivant de ce rapport en relation avec les problèmes de la non-intervention.

## II. INSTABILITE POLITIQUE ET LES PROBLEMES DE LA NON-INTERVENTION

14. Une brève esquisse des développements politiques est donnée dans les paragraphes suivants en même temps qu'une indication sur la nature des problèmes avec lesquels l'O.N.U.C. est confrontée dans l'accomplissement de sa fonction en relation avec la situation politique changeante. Suit une analyse de l'application du principe de la non-intervention, tel qu'il a été posé par le Conseil de Sécurité, face à une succession de crises constitutionnelles.

15. Il est évident que dans leur ampleur et leur portée, les programmes civils et militaires décrits dans ce rapport sont déjà, mesurés en termes absolus, les plus grands que les Nations Unies aient jamais eus à organiser. Ce programme extensif, considéré sur le fond d'une pareille absence d'organisation gouvernementale, acquiert un volume encore plus grand. Cette situation imposée à l'opération des Nations Unies une responsabilité de plus en plus grave pour ce qui est d'évaluer chacune de leurs actions et de s'imposer à elles-mêmes la retenue la plus prudente afin d'assurer que leur présence soit de nature à promouvoir et non à retarder le développement politique et l'indépendance du nouvel Etat. La Charte elle-même a établi le principe directeur : les Nations Unies ne doivent pas — en réservant l'autorité spéciale du Conseil de Sécurité — intervenir dans des affaires qui sont essentiellement de la juridiction intérieure de chaque Etat ; et le Conseil de Sécurité, au paragraphe 4 de sa résolution du 9 août 1960, a réaffirmé que la force des Nations Unies au Congo ne prendra pas parti, n'interviendra d'aucune manière ou ne sera pas utilisée pour influencer l'issue de quelque conflit interne, constitutionnel ou autre que ce soit. D'autre part, il est manifeste que la décision du Conseil de Sécurité, en répondant à une requête gouvernementale en vue d'une assistance militaire à des forces de sécurité nationale dans la restauration de la loi et de l'ordre, a automatiquement juxtaposé les sphères internationale et intérieure d'action. De plus, dans le seul domaine civil, il y a toujours danger que l'extension même de l'aide offerte ne donne l'apparence de constituer, d'une certaine manière, un degré d'intervention dans le travail des institutions gouvernementales, dans les programmes desquelles l'aide doit être intégrée.

16. C'était déjà une tâche difficile et délicate pour l'O.N.U.C., dans la période allant de la date de sa première entrée en mi-juillet jusqu'à la fin d'août 1960, d'exercer la responsabilité dans le maintien de la paix et de la sécurité sans transgresser aucune fonction interne de gouvernement. A la mi-septembre cependant, les crises constitutionnelles avaient abouti à la rupture de la structure formelle du gouvernement qui s'était divisé en groupes de forces se chevauchant partiellement mais largement compétitifs conduits par le chef de l'Etat, le Premier ministre, le Parlement et plus récemment l'Armée.

Dans de telles circonstances, les actions entreprises par les Nations Unies tendaient à devenir un objet de contestation pour l'un ou l'autre groupe interne. En effet, même dans des affaires où les responsabilités de l'O.N.U.C. n'étaient pas impliquées, il apparaissait fréquemment que des factions opposées — toujours promptes à l'accuser d'« intervention » en faveur d'un rival — invoquaient néanmoins pour elles-mêmes une espèce de monopole spécial du soutien des Nations Unies.

17. Les développements en relation avec l'entrée de la Force des Nations Unies dans la province du Katanga ont fait l'objet d'un rapport antérieur au Conseil de Sécurité par le Secrétaire général (S/4417/Add. 6, 7 et 9) et les différences de point de vue dans l'interprétation des responsabilités de l'O.N.U.C. en ce qui concerne le Katanga, relative au mandat de l'Organisation, ont été pleinement expliquées dans ce rapport.

18. Les difficultés rencontrées par l'O.N.U.C. dans ses relations avec le gouvernement central congolais, résultant de la notion erronée qu'avait ce dernier des fonctions des Nations Unies au Congo, sont illustrées par l'exemple suivant : Le Premier ministre a demandé — et a usé de menaces militaires pour chercher à faire respecter — le contrôle total des aéroports par l'Armée Nationale Congolaise, une mesure qui aurait privé la Force des Nations Unies de sa possibilité de garantir la sécurité des centres de communication, qui sont indispensables à l'accomplissement de ses fonctions. C'est seulement une liaison militaire des plus habiles qui a permis d'éviter qu'un conflit ne résulte de cette tentative d'utiliser la force contre l'O.N.U.C. et de tracer une démarcation entre les fonctions militaires de l'O.N.U.C. et des Congolais sur les aéroports.

19. Durant cette période, une tentative fut faite par l'O.N.U.C. d'entrer en négociation avec le gouvernement par l'entremise du ministre des Affaires étrangères. Un projet d'accord fut soumis au sujet du statut des Nations Unies au Congo, sur le modèle de l'accord adopté en 1957 par les Nations Unies et le gouvernement de l'Egypte en ce qui concerne le statut de la Force Spéciale des Nations Unies. (United Nations Emergency Force). Sur des points particuliers, des propositions furent également faites afin de renforcer la liaison entre l'O.N.U.C. et le gouvernement, y compris l'assurance du contrôle civil gouvernemental aux aéroports sur les vols « non-O.N.U.C. ».

20. Ces négociations avaient à peine commencé cependant, que la capitale se trouvait plongée dans une grave crise constitutionnelle. Le soir du 5 septembre 1960, le chef de l'Etat, dans une déclaration radiodiffusée sur les ondes nationales, proclama en effet que le Premier ministre avait trahi ses fonctions en provoquant la discorde au sein du gouvernement, privant des citoyens de leurs libertés fondamentales et jetant le pays dans une guerre civile fratricide. Il révoqua en conséquence le gouvernement avec effet immédiat et désigna le président du Sénat, M. Joseph Iléo, comme formateur d'un nouveau gouvernement. Il demanda aux Nations Unies d'assurer la paix et l'ordre. Le même soir, le Premier ministre parla trois fois à la population, indiquant que le président n'était

plus chef de l'Etat et appelant le peuple, les travailleurs et l'Armée à se soulever. Mise en présence d'une rupture imminente de la loi et de l'ordre, avec une guerre civile déjà en train dans une partie du pays et une claire menace à l'adresse des Nations Unies émanant de mouvements en perspective effectués par des éléments de l'armée hostiles les uns aux autres ; l'O.N.U.C., dans l'intérêt du maintien de la paix et de la sécurité, ferma cette nuit-là les aéroports principaux à tout trafic autre que celui des Nations Unies. Le jour suivant, reconnaissant que le risque de chocs majeurs entre groupes politiques et ethniques pouvait placer la Force devant un problème de paix et de sécurité excédant de loin ses pouvoirs, les Nations Unies prirent une mesure d'urgence en liaison directe avec la situation et fermèrent temporairement la station de radio de Léopoldville. Les premières démonstrations, qui firent quelques blessés, avaient en fait eu lieu ce jour-là. Après ces deux mesures, la cité de Léopoldville resta calme cependant, et en particulier, la fermeture des aéroports stoppa bientôt la guerre civile dans les provinces et mit obstacle à l'entrée des armes au Katanga.

21. Durant la même nuit du 5 septembre, le conseil des ministres publia un communiqué déclarant que le chef de l'Etat était démis de ses fonctions pour avoir violé la loi fondamentale, annulant ainsi la révocation par ce dernier du gouvernement et l'accusant de haute trahison.

Le Parlement siègea sans interruption le 7 septembre. Après une adresse par le Premier ministre, la Chambre des Représentants, par 60 voix contre 19, entreprit d'annuler tant les décisions du chef de l'Etat que celles du Premier ministre se démettant l'un l'autre. Le ministre des Affaires étrangères et un autre membre du cabinet qui avaient contresigné la révocation présidentielle du gouvernement annoncèrent tous deux leur démission. Le jour suivant, le Sénat vota par 41 voix contre 2, avec 6 abstentions et 29 absents, contre les proclamations présidentielles. Le même jour, le Premier ministre déclara, au cours d'une conférence de presse, qu'il envisagerait de demander le retrait immédiat de la Force des Nations Unies si les aéroports et les stations de radio n'étaient pas immédiatement remis sous le contrôle exclusif du gouvernement. M. Kasavubu protesta également contre le fait que son porte-parole n'avait pas été autorisé à parler à la radio.

22. Le 9 septembre, M. Lumumba, dans un discours au camp Léopold, déclara, s'en référant au vote du Sénat et de la Chambre, qu'il était maintenant chef de l'Etat et commandant suprême de l'Armée Nationale. Le même jour, le président Kasavubu publia une déclaration dans laquelle il rejetait les votes du Sénat et de la Chambre des Députés, se basant sur le fait que les décisions du chef de l'Etat n'étaient pas sujettes à l'approbation du Sénat ou de la Chambre des Représentants.

23. Le 10 septembre 1960, le nouveau représentant spécial du secrétaire général, qui avait assumé ses fonctions le 8 septembre, rendit visite au Premier ministre et ensuite au président. Le Premier ministre lui remit un mémorandum accusant les Nations Unies d'interférence flagrante dans les affaires intérieures

du Congo, avec référence à l'action entreprise aux aéroports et à la station de radio et attribuant au Parlement seul le pouvoir de révoquer soit le gouvernement soit le chef de l'Etat. Le chef de l'Etat adressa une lettre au représentant spécial, affirmant la non-existence du gouvernement Lumumba et requérant les Nations Unies de ne pas traiter avec lui. Le même jour, le bureau de la Chambre des Représentants communiqua au secrétaire général, par l'entremise de son représentant spécial, sa position : l'interprétation de la loi fondamentale demeurait du seul ressort du Parlement et les commentaires du secrétaire général au Conseil de Sécurité en ce qui concerne la situation constitutionnelle représentaient dès lors une interférence dans les affaires intérieures du pays. Le 11 septembre, le président de la Chambre des Représentants et le président faisant fonction du Sénat informèrent les Nations Unies que les votes de leurs corps respectifs constituaient une détermination souveraine du renouvellement de la confiance au gouvernement de M. Lumumba et une annulation de l'ordonnance du chef de l'Etat. Cette nuit-là, le Premier ministre désigné, M. Iléo, annonça la formation de son nouveau gouvernement.

24. Il doit être noté que ces déclarations et contre-déclarations, quoiqu'elles opposent les branches exécutive, ministérielle et législative du gouvernement sur l'interprétation de leurs pouvoirs distinctifs d'après la loi fondamentale, furent émises sur un fond relativement non violent. De plus, les présidents des deux Chambres adressèrent, le 12 septembre, des déclarations au représentant spécial selon lesquelles le Parlement entreprendrait la surveillance de l'utilisation normale et pacifique de la station de radio et des aéroports. C'est ainsi que, le 12 septembre, les Nations Unies, à leur propre initiative, rouvrirent la station de radio faisant appel à tous pour qu'ils se restreignent dans son utilisation. Le ministre de l'Information désigné par M. Iléo fit un discours radiodiffusé durant la journée, au cours duquel il déclara que M. Lumumba serait arrêté et soumis à un procès équitable ; deux jours plus tard, un discours de M. Lumumba était radiodiffusé. Une sérieuse démonstration de force par les deux gouvernements eut cependant lieu à la station de radio, tant avant qu'après sa réouverture. Les 12 et 13 septembre, les aéroports furent ouverts à tout trafic pacifique, civil et humanitaire et restent ouverts.

25. Le 12 septembre, une ordonnance du chef de l'Etat proclama la composition du nouveau gouvernement et révoqua de leurs fonctions onze autres membres de l'« ancien » gouvernement. Le même jour, M. Lumumba fut arrêté par la gendarmerie sur ordre du chef de l'état-major de l'armée, mais fut relâché par le commandant de l'armée dans des circonstances qui ne sont pas claires. Un comité parlementaire, cherchant une réconciliation entre le chef de l'Etat et le premier ministre, protesta contre cette action et attira l'attention sur le fait que le gouvernement Iléo n'avait pas encore obtenu de vote de confiance du parlement et ne pouvait pas, dès lors, se substituer au gouvernement légal.

Au même moment, M. Lumumba transmettait, par le canal du représentant spécial du secrétaire général, un appel au Conseil de sécurité pour qu'il

fournisse à son gouvernement une aide directe sous la forme de vingt avions avec équipages, une « grande quantité » d'armes et de munitions et un puissant émetteur de radio, sinon il chercherait cette aide ailleurs.

26. Le 13 septembre, une session commune du Parlement conféra les pleins pouvoirs au premier ministre Lumumba au cours d'un vote qui fut quelque peu incertain tant dans sa substance que dans son décompte. Le 14 septembre, le chef de l'Etat suspendit le Parlement ; les présidents des deux Chambres lui répliquèrent, dans une lettre, que son ordonnance était contresignée par M. Iléo en tant que premier ministre, quoique ce dernier n'eût obtenu aucune investiture parlementaire. Le même jour, une lettre de M. Lumumba requérait formellement le détachement de la force des Nations Unies d'un contingent national qu'il spécifiait aux fins d'aider son gouvernement à la pacification du pays. Ce soir-là, le chef de l'état-major de l'armée fit une déclaration radiodiffusée selon laquelle deux gouvernements opposés ayant pendant quelque temps lutté pour le pouvoir dans le pays, l'armée prenait le pouvoir, au moyen d'une révolution pacifique, jusqu'au 31 décembre 1960. Des dignitaires de tous les groupes commencèrent à lancer une série d'appels aux Nations Unies afin d'obtenir une protection spéciale de leurs personnes et résidences. Au cours d'une conférence de presse, le chef de l'état-major annonça sa confiance dans l'assistance des Nations Unies et son intention d'établir un « collège des universitaires » pour gouverner le pays.

27. Le matin suivant le 15 septembre, M. Lumumba se réfugia au mess des officiers du Ghana au camp principal de l'armée à Léopoldville. Durant la journée, sa vie fut sérieusement menacée, tandis que des troupes du Ghana, mises à rude épreuve, retenaient des soldats de la tribu hostile des Baluba qui étaient en effervescence et portaient l'accusation que leurs familles avaient été victimes de la guerre civile au Kasai. Après une intervention personnelle, sur place, du représentant spécial du secrétaire général, il fut possible, à la nuit tombante, à la gendarmerie nationale et aux troupes ghanéennes d'escorter M. Lumumba jusqu'au dehors du camp. Le même après-midi, le chef de l'Etat et son premier ministre désigné requéraient les Nations Unies de procéder à l'arrestation de M. Lumumba, ce que le représentant spécial refusa fermement, expliquant que cela était complètement en dehors des fonctions de l'O.N.U. Le 16 septembre, M. Lumumba demanda que les Nations Unies donnent la possibilité à son gouvernement d'amener des troupes par avion de Stanleyville afin d'assurer la sécurité de Léopoldville.

28. Pour compléter cette chronique des événements politiques se déroulant au moment de la préparation de ce rapport, une tentative ratée contre la vie du chef de l'état-major fut entreprise le 18 septembre au camp Léopold. Deux déclarations successives furent faites par M. Lumumba et catégoriquement démenties par M. Kasavubu, selon lesquelles le premier ministre et le président avaient signé un accord de réconciliation. Le 20 septembre, dans une lettre de protestation à l'O.N.U.C., M. Lumumba déclara que le chef de l'état-major avait, avec des élé-

ments de l'armée, occupé les bâtiments administratifs. Il requérait l'intervention de l'O.N.U.C. pour infirmer cette action.

Le même jour, le chef de l'état-major annonça la formation de son gouvernement, consistant en un collège de commissaires, désignés par ordonnance du chef de l'Etat, portant apparemment le nombre des gouvernements rivaux à trois.

29. Dans cette situation confuse, avec trois gouvernements rivaux manœuvrant pour arriver en position et demandant chacun, comme s'ils y avaient droit, le soutien de l'O.N.U.C. afin d'imposer leur solution politique particulière, toute action prise par l'O.N.U.C. dans l'accomplissement de sa mission désintéressée a été susceptible d'être utilisée par un ou plusieurs groupes, pour des raisons d'avantages politiques, comme base d'une accusation non fondée d'intervention dans les affaires intérieures du pays. Dans une telle situation, l'O.N.U.C. a gardé avec un soin scrupuleux une attitude de stricte neutralité, évitant toute action qui pourrait être interprétée, même légèrement, comme influençant l'équilibre politique. La fragmentation des branches gouvernementales en revendications séparées de suprématie formulées par des premiers ministres rivaux, par le Parlement et par l'armée a grandement augmenté le degré de circonspection requis pour éviter même l'apparence d'influencer l'issue du conflit. Quoiqu'il soit relativement aisé de s'abstenir de toute prise de position ouverte ou d'équilibrer une interview avec un leader par des discussions avec d'autres, la difficulté réelle réside dans ce que les Nations Unies ne sont pas au Congo en tant que simple observateur ; elles ont un programme d'assistance militaire et civil regardant chacun des domaines dans lequel elles ont certaines responsabilités spécifiques. Le volume même de ces programmes a suscité des accusations selon lesquelles ils équivalent à une « reprise » du gouvernement par l'Organisation. Il a dès lors été inévitable que des opérations fussent freinées de beaucoup de manières. Des accords formels ne peuvent être négociés dans la confusion existant à l'échelon gouvernemental ; même les contacts de pure routine aux échelons inférieurs sont, dans une certaine mesure, rompus par la crise ; et certaines actions de convenance incontestable dans des circonstances ordinaires ont dû être différées de crainte d'apparaître comme favorisant une faction politique contre une autre.

30. Dans le domaine de la loi et de l'ordre, l'effet de ces inhibitions est particulièrement complexe. Bien que ce soit un axiome que l'O.N.U.C. est au Congo pour assister le gouvernement dans le maintien de la loi et de l'ordre, il est également vrai que cette force ne peut être mise à la disposition d'une faction contre une autre. Dans l'exercice des fonctions lui assignées par le Conseil de sécurité, les actions de l'O.N.U.C. auront inévitablement quelque impact sur les affaires intérieures. L'O.N.U.C. doit cependant s'assurer, et a fait en sorte qu'il en soit ainsi, que chacun de ses actes soit aussi bien impartial que strictement limité à l'accomplissement nécessaire de son mandat international.

31. Il est clair que dans une situation si complexe et variable, l'impératif de la non-intervention requiert une analyse continue et un dosage prudent

par l'O.N.U.C. dans le contexte d'événements se développant rapidement. Si durant les crises politiques prolongées, l'O.N.U.C. a maintenu une attitude de strict détachement, elle n'a pas été une attitude d'indifférence au point de dénier la possibilité d'exercer ses bons offices quand ils sont recherchés par tous les intéressés.

### III. — OPERATIONS MILITAIRES.

32. La Force des Nations Unies consiste actuellement en quelque 16.400 officiers et soldats venant de 28 nations. Ce total atteindra bientôt 19.000 hommes. Les principaux contingents sont fournis par 13 pays, les autres fournissant des unités administratives et d'arrière échelon, le personnel de la force aérienne et les officiers d'état-major. Les premières unités sont arrivées dans les 48 heures suivant la décision du Conseil de sécurité. Elles furent immédiatement déployées. Une rapidité tellement exceptionnelle était justifiée par le sérieux de la situation, mais elle entraînait également des risques et des désavantages considérables. Les troupes durent être déployées devant les quartiers généraux ; on dut même organiser la logistique et les communications. Les opérations dans les secteurs locaux furent, en outre, gênées par le manque de véhicules, situation qu'on est toujours en train de rectifier. La Force consiste actuellement en un quartier général de la force équivalant à vingt bataillons, troupes de transmission, génie, unités d'approvisionnement et de transport, dépôts d'artillerie, hôpital de campagne, unités postales et force de transport aérien. En ce qui concerne la localisation actuelle et les effectifs de la Force, voir annexe 1.

33. On a dû transporter la Force par avion vers des situations inconnues, en des endroits distants, sans qu'elle ne dispose, en maints cas, d'autres communications que celles assurées par des officiers de liaison avec le quartier général de la Force à Léopoldville. Très peu de temps était disponible pour un briefing sur la mission des Nations Unies et le manque de renseignements permettait encore moins de donner des instructions sur la situation dans un secteur donné. Une responsabilité immense était dès lors dévolue aux commandants locaux et à leurs hommes. La meilleure preuve de leur dévouement, de leur discipline et jugement est qu'aucune situation sérieuse ne s'est manifestée dans aucune des situations diverses et délicates dans lesquelles ils se trouvèrent plongés à la suite d'un préavis tellement court. Un haut degré d'improvisation a donc été requis à tous les échelons, à travers les premiers stades de l'opération.

34. Les contingents de la Force ont eu à s'occuper d'affaires dépassant le rayon de l'expérience militaire normale en ce qui concerne leur assistance aux autorités locales. Ils avaient à compter avec le désordre civil, le maintien des services essentiels, la protection des réfugiés et des situations souvent compliquées par une peur déraisonnable et une foule de rumeurs alarmistes. Ils ont été constamment appelés au secours pour protéger des minorités et faciliter la reprise du travail dans diverses entreprises. Ils ont utilisé leurs bons offices dans des situations allant de la guerre tribale à l'arrestation arbitraire d'individus et à la molestation de minorités.

Une autre source de difficultés a été, dans beaucoup de secteurs, de découvrir qui constitue réellement l'autorité effective.

35. Les communications de toutes sortes ont été jusqu'ici réduites au minimum. Quand une brigade de trois bataillons est responsable pour un secteur de la superficie de la France et obsédée par des problèmes allant de la famine à la guerre tribale, le manque de communications aggrave la tâche déjà éprouvante des troupes. A l'heure actuelle, des communications radio ont été établies par des troupes de transmission de la Force entre le quartier général de l'O.N.U.C. et la majorité des commandements territoriaux. Il existe cependant encore quelques commandements territoriaux qui, pour leur liaison avec le quartier général, dépendent de services empruntés à publics. La situation à l'intérieur des commandements territoriaux n'est pas non plus complètement satisfaisante, nombre d'unités étant sans communication radio entre leurs quartiers généraux et les sous-unités. Cela est dû au fait que l'équipement radio normal dont disposent les unités n'est pas prévu pour couvrir les distances sur lesquelles elles sont actuellement améliorées progressivement. Pour information complémentaire sur les communications, voir annexe 2.

36. Le fait que la Force des Nations Unies est une force de paix soulève un autre problème auquel le soldat hautement qualifié n'est pas habitué. Il a seulement le droit d'utiliser la force en dernier ressort, en cas de légitime défense. Les troupes sont également obligées, par les impératifs de la non-intervention, de renoncer à l'initiative militaire dans des situations qui exigeraient normalement une forte réaction de troupes courageuses et responsables. Ce leur impose une lourde tension et c'est seulement un moral élevé, la discipline et une foi dans leur mission qui ont permis aux contingents de relever ce défi avec honneur et sans utiliser la force.

37. Beaucoup d'attention a été accordée aux restrictions que les Nations Unies imposent à leurs troupes. Ces restrictions sont la seule conduite possible pour une force de paix de cette sorte. Il a été prouvé, par l'œuvre des soldats eux-mêmes, et ce sans aucun doute, que des troupes bien entraînées et dévouées peuvent atteindre leur objectif même dans ces conditions très difficiles et inspirer le respect envers leur autorité, ce qui est plus effectif que tout avantage physique momentané pouvant être acquis par l'usage de la force.

38. Une opération d'urgence, qui s'étend sur un secteur aussi grand que le Congo, est dans ses phases initiales presque entièrement dépendante de l'aviation pour ses communications, ses transports et ses approvisionnements. La composante aérienne de l'O.N.U.C. a dû être rassemblée d'une diversité effrayante de sources. Une telle situation ne contribue pas à une efficacité ou une exécution maximum et a créé un programme d'entraînement sur une vaste échelle et coûteux.

39. En dépit de cela, grâce aux efforts acharnés de l'état-major aérien, des équipages volants et des équipages de terre, la force de transport aérien de l'O.N.U.C. existe maintenant au Congo et fonctionne.

avec une efficacité grandissante depuis plusieurs semaines. Ses tâches incluent le transport des troupes, du ravitaillement, de l'aide alimentaire et du personnel civil nécessaire sur tout le territoire du Congo. Avec le développement de cette composante aérienne, la force des Nations Unies devient graduellement indépendante d'autres agences de transport aérien sur lesquelles on peut moins compter. Un schéma de l'organisation de la force de transport aérien de l'O.N.U.C. est joint en tant qu'annexe n° 3. Des recommandations pour l'expansion et la réorganisation de cette force de transport aérien sont maintenant à l'étude.

40. Dans la période de la construction de la Force, beaucoup de services ont été nécessairement improvisés. Les services médicaux ont été graduellement organisés; heureusement, il n'y a pas eu d'épidémies majeures ou de chiffres significatifs de perte avant que cette organisation ne fut achevée. Jusqu'à présent, il a été possible, dans la plupart des régions, de se procurer sur place la nourriture; cela a réduit la charge d'un ravitaillement par air et à longue distance, jusqu'à ce que puisse fonctionner une organisation régulière d'approvisionnement par transport de surface. Néanmoins dans beaucoup de régions, il n'a pas été possible d'obtenir d'approvisionnements adéquats de nourriture locale et on a dû prendre sur les stocks de rations de réserve de la Force. Le développement des services postaux pour la Force a, pour diverses raisons — y compris le manque d'accords gouvernementaux nécessaires — été très lent, et cela a constitué une privation à laquelle les hommes de la Force se sont soumis avec patience. De même, à cause d'autres demandes plus pressantes, les facilités récréatives ont été jusqu'ici pauvres. Cependant, on n'a pas eu beaucoup de temps ni d'occasion d'organiser les congés normaux ou la récréation, vu que les effectifs disponibles et l'ampleur de la tâche à accomplir ont forcé les unités à opérer à plein, sans les réserves normalement nécessaires pour des relèves régulières. L'excellent esprit de la Force est cependant resté intact malgré ces manquements.

#### IV. — OPERATIONS CIVILES.

41. Pour la première fois dans l'histoire d'une organisation internationale, les Nations Unies et les agences spécialisées ont collaboré au Congo en tant qu'équipe unique, sous le mandat du Conseil de Sécurité pour faire face à la crise économique qui a suivi l'indépendance du pays. Elles ont rassemblé, en un peu plus d'un mois, la plus grande équipe civile qu'elles aient jamais eu dans un pays en une fois. Les grandes responsabilités que les membres individuels de la mission ont assumées sont en elles-mêmes indicatives du vide qui existe dans presque chaque secteur de la vie congolaise aujourd'hui: les responsabilités qu'elles n'ont pas pu prendre et les recommandations qu'elles n'ont pas été capables de traduire dans les faits sont indicatives du vide d'organisation politique dans lequel les Nations Unies ont eu à travailler, situation qui a regrettamment empiré au cours des récents jours.

42. Pour donner une image juste et précise de la signification des opérations civiles des Nations

Unies au Congo, on devrait commencer par décrire l'étendue de la dislocation des services normaux du pays et par dresser la liste des services qui ne fonctionneraient pas s'il n'y avait la présence des Nations Unies. L'arrêt brutal, à l'échelle du pays, du fonctionnement de l'organisation commerciale régulière pour la distribution des aliments a été tel que des gens dans certaines parties du Congo doivent actuellement dépendre, pour leur principale subsistance, des approvisionnements alimentaires distribués à partir de Léopoldville par les Nations Unies. Il existait, en même temps, la menace d'un arrêt dans l'approvisionnement en eau et des services sanitaires. Sans les services du personnel de l'O.M.S., qui arriva dans les deux jours suivant l'appel à l'aide, ces services auraient pu faire défaut. Il y a eu récemment une menace de mauvais augure de voir éclater une épidémie de petite vérole et de peste; des rapports inquiétants arrivent portant sur un nombre accru de cas de malaria et de filariasis.

43. Après le départ volontaire du personnel européen survenu au moment de l'indépendance, il n'y avait virtuellement aucun personnel formé pour superviser le fonctionnement du téléphone, des installations de téléphone, de télégraphe, de télex et de transmission-radio. Ces services fonctionnent aujourd'hui, seulement à cause de la présence d'une forte équipe de l'U.N.-I.T.U. De même les services de contrôle du trafic aérien ont été détériorés par le départ de techniciens d'un très grand nombre d'aéroports. Aujourd'hui, les vols ne peuvent être adéquatement assurés qu'aux trois aéroports où sont basés les conseillers, les contrôleurs et les techniciens radio des Nations Unies. S'il n'y avait pas les météorologues assignés par les Nations Unies au pays (ils sont cinq), il n'y aurait absolument aucune protection météorologique pour les avions. Le système pour la transmission par radio des tendances météorologiques, relevées dans le pays et dans d'autres parties du monde en direction du Congo, a été presque complètement désorganisé à un point tel que le chef de la mission météorologique a conclu un accord pour envoyer quotidiennement un hélicoptère à Brazzaville afin d'y prendre les cartes du temps nécessaires.

44. Au commencement de la crise, en juillet, presque tous les transports de surface ont été paralysés par manque d'un système de sécurité et de supervision. Ce trafic a maintenant été remis en train, mais à un niveau inférieur d'efficacité et sur une base incertaine. Le port vital de Matadi, par exemple, fonctionne aujourd'hui parce que l'O.N.U.C. l'a ouvert au trafic et a assuré la poursuite du dragage ainsi que les opérations de pilotage. Les Nations Unies ont pris des mesures pour assurer le transport par rail à travers la province du Kasai vers le Katanga et de Matadi vers Léopoldville.

45. Dans le secteur très important de la finance et du commerce, l'O.N.U.C. est intervenu pour sonner l'alarme et suggérer des mesures de contrôle à un moment où existait la possibilité de voir s'épuiser complètement les échanges avec l'étranger. La fuite des capitaux du pays, qui avait commencé plusieurs années auparavant, est en train d'être contrôlée par des mesures économiques et financières rapidement improvisées. Dans le domaine de l'administration du

travail, tout le système de la sécurité sociale a été et est encore dans une certaine mesure menacé d'effondrement. Actuellement, le système d'inspection du travail est suspendu. Pour ce service, et pour les bureaux de statistiques gouvernementales complètement désorganisés, une assistance substantielle des Nations Unies a été demandée. L'effondrement du système judiciaire et des tribunaux a donné naissance à des problèmes très sérieux affectant l'administration de la justice. Un consultant légal est arrivé récemment et est confronté avec une tâche très difficile : aider à mettre sur pied un système judiciaire en l'absence de juges et de magistrats congolais qualifiés.

46. Telle est l'image résumée et incomplète du fond sur lequel les Nations Unies ont établi leur programme d'assistance technique au Congo. A cause de la nature de l'urgence, cette assistance a commencé par être largement opérationnelle. Elle continuera à être indubitablement opérationnelle pendant un certain temps mais cela n'a pas empêché la mission des conseillers de braquer son attention sur les énormes problèmes de planification, de formation et d'organisation qui se trouvent immédiatement au-delà de la première urgence. Ils ont eu lieu de croire qu'il leur fallait avertir que la plus grande crise est encore à surmonter, qu'il y a beaucoup de secteurs de l'économie du pays, l'agriculture, la distribution alimentaire et quelques secteurs de la santé par exemple, où une activité d'un niveau raisonnablement normal se manifeste seulement sur la base de la lancée de ce qui avait été fait précédemment. Quand il n'y aura plus cependant cette lancée, les anciennes manières de faire les choses et le vieux système ne pourront plus servir, ni être utiles.

47. Dans presque chacun des domaines majeurs de l'activité courante des Nations Unies, des structures nouvelles et plus simples doivent être édifiées pour remplacer les vieilles qui deviendront plus tard inutilisables. Cette vaste entreprise doit être effectuée dans les circonstances et les limitations qui sont décrites dans les paragraphes suivants.

#### **DEFICIENCES DANS LA STRUCTURE D'ORGANISATION.**

48. Tout plan de développement commence avec un ministre, un personnel central et une organisation administrative qui parviennent aux différentes sections d'un pays. La mission des Nations Unies au Congo a commencé sa collaboration à l'échelon de l'organisation centrale, elle a travaillé avec des ministres et leur personnel là où ils existaient et elle a essayé de les aider dans leur formation quand il n'y avait pas d'organisation. Néanmoins, la situation dans cette sphère critique s'est détériorée dans les deux dernières semaines.

49. La plupart des consultants principaux des Nations Unies, dont le travail dépend d'une coopération au jour le jour avec des ministres et autres officiels, ont trouvé (à quelques notables exceptions près) qu'ils n'avaient pas de ministre expérimenté avec qui travailler, qu'il y avait un chevauchement de fonctions et que le personnel formant le ministère était pris dans la confusion de la situation politi-

que. Dans les paragraphes qui suivent, il y aura des références aux actions de haute priorité recommandée, et même élaborée, par des conseillers des Nations Unies qui attendent toujours la signature, la ratification ou le « faire suivre » d'un département gouvernemental qui ne fonctionne pas.

50. A la base de cette situation réside le fait qu'un nombre substantiel de fonctionnaires européens a quitté brusquement le pays immédiatement après l'indépendance. Aucun arrangement réel n'avait été fait pour fournir une nouvelle base structurelle — une administration — au gouvernement congolais. Des ministères qui avaient tout à coup à être fournis en personnel sont actuellement un peu plus que des noms, avec des fonctions pas bien définies nul personnel expérimenté. Dans cette atmosphère, le personnel subalterne a commencé à se donner des promotions à des postes plus élevés, sans aucun système ou aucune base pour le faire.

51. Le membre du groupe consultatif responsable pour l'administration publique, après avoir été pendant un mois dans l'impossibilité de trouver une base ministérielle adéquate pour son travail, est en train d'opérer plus effectivement actuellement au sein du ministère de la Fonction publique, qui vient seulement d'être instauré. Petit à petit, des fonctionnaires répondent aux mesures qu'il a recommandées mais il y a toujours la menace que des considérations politiques mettent un terme au progrès qui a été réalisé. Un système de promotions a été élaboré et le consultant a aidé à dresser une échelle des salaires mais les chances d'arriver à un accord sur ce point entre les différents ministères sont très petites dans un avenir immédiat. Sur le point très important du développement de la coordination entre les ministères, on doit mentionner que la première réunion des secrétaires généraux de tous les ministères s'est tenue la semaine passée. Sur vingt-sept de ces fonctionnaires, dix n'y ont pas assisté.

53. La structure et les tâches des gouvernements provinciaux et leur coordination avec le gouvernement central sont indéfinies et obscures, ce qui entrave sérieusement les activités de l'O.N.U.C.

54. En bref, l'O.N.U.C. est en train d'aider à construire une administration, travaillant avec un groupe squelettique de gens non éprouvés et non expérimentés, qui est diffuse et manque d'esprit de corps. Cela peut prendre douze mois, avec la coopération du personnel existant, pour examiner le statut, l'organisation et l'efficacité de l'appareil, avec la perspective de construire quelque chose en partant de là. Dans l'entre-temps, la présence des conseillers des Nations Unies a permis le fonctionnement d'un certain dispositif organisationnel.

#### **LA SITUATION FINANCIERE ET ECONOMIQUE**

55. Les conditions économiques au Congo à l'heure actuelle sont caractérisées par un niveau anormalement bas de la production et un grand chômage dans les principaux centres urbains, par un déclin substantiel dans le volume du commerce extérieur et dans les recettes et les dépenses publiques. Il y a également des signes de hausses de prix pour certains produits importés et indigènes ainsi que pour

certain services et d'une dépréciation prononcée de la valeur de la monnaie congolaise sur les marchés d'échange étrangers.

56. Depuis l'indépendance du pays, il y a eu un déclin très substantiel de la demande totale. Les raisons économiques de base pour cette tendance qu'ont les prix de hausser et pour le manque actuel de confiance dans la monnaie doivent dès lors être trouvées du côté de l'approvisionnement. Les processus normaux de production et de distribution à l'intérieur de l'économie ont été disloqués et il y a eu un déclin brutal en ce qui concerne les importations de certaines matières premières et biens de consommation essentiels. Ces développements reflètent l'absence de relations économiques avec le Katanga, le manque de sécurité et d'ordre, l'arrêt de la machine administrative et l'incapacité du gouvernement à prendre des mesures appropriées dans les domaines du contrôle des échanges avec l'étranger, des règlements d'importation ainsi que de la politique monétaire et financière. La renaissance de l'activité commerciale est entravée par un rétrécissement aigu du crédit qui est provoqué en partie par l'incapacité du gouvernement à faire face à ses obligations.

57. Côté positif, la machine physique de production et de distribution reste largement intacte, et, aussitôt que les problèmes sérieux dans les domaines de la sécurité, de l'administration publique et de la politique économique auront été allégés et une certaine quantité d'aide étrangère rendue disponible, le volume de la production devrait commencer à augmenter à un rythme relativement rapide. Dans ces circonstances, les conseillers économiques et financiers des Nations Unies ont concentré leurs efforts sur les problèmes de la monnaie et du crédit, des échanges avec l'étranger et des règlements d'importation ainsi que sur la planification et de l'exécution budgétaires. L'état de ces activités se présente comme suit :

#### **La Banque Centrale**

58. Un accord pour la liquidation de l'ancienne Banque Centrale du Congo et du Ruanda-Urundi a été soumis aux autorités congolaises et belges il y a un mois, sous les auspices des Nations Unies. De plus, les conseillers des Nations Unies ont assisté à l'élaboration des propositions pour la création d'une organisation intérimaire qui opérerait après la liquidation et avant l'établissement d'une nouvelle Banque Centrale. A la suite de la récente crise politique, aucune action n'a été entreprise et le gouvernement n'est toujours pas à même de créer ni monnaie ni crédit.

#### **Echanges avec les pays étrangers et règlements d'importation**

59. A la suite de l'extrême détérioration de la balance de la Banque Centrale avec les pays étrangers, le gouvernement, sur le conseil de l'O.N.U.C., a décidé un rationnement strict des échanges avec l'étranger et l'octroi de licences d'importation limitées aux biens essentiels au fonctionnement de l'économie. Une liste de ces produits a été préparée et les conseillers de l'O.N.U.C. ont aidé à élaborer de nouveaux règlements de contrôle pour les échanges avec l'étranger. Quoique ces règlements aient été approu-

vés en principe, ils n'ont pas encore été mis en vigueur. Par manque de décision ferme, l'octroi des licences d'importation ne suit pas les procédures recommandées par l'O.N.U.C. L'aide donnée s'effectue actuellement sur une base au jour le jour : on suggère des mesures d'urgence pour le contrôle, on accomplit certaines tâches administratives et on opère en tant que liaison entre les hommes d'affaires locaux et le gouvernement lorsque d'urgents problèmes d'import-export et d'échanges avec l'étranger sont soulevés.

#### **Budget**

60. Tant les recettes que les dépenses du gouvernement ont baissé très considérablement. Tandis que les rentrées fiscales ont baissé en août à approximativement un tiers de la moyenne mensuelle du premier semestre de 1960, les dépenses ont décliné de 50 %. Le déficit de trésorerie caractéristique également du premier trimestre 1960 a continué à se manifester à un niveau plus réduit des dépenses. La seule manière utilisée pour le couvrir a été depuis l'indépendance les avances de la Banque Centrale.

61. Des recommandations ont été faites par l'O.N.U.C. en ce qui concerne le type et le nombre de techniciens nécessaires pour améliorer l'administration des Contributions ; il a suggéré les mesures à court terme nécessaires pour augmenter les rentrées dans la situation existante. Jusqu'ici, aucune action n'a été prise en ce qui concerne le recrutement et les mesures à court terme suggérées n'ont pas été mises en vigueur dans la situation politique très incertaine.

62. Comme le budget de 1960 devenait tout à fait irréalisable en regard de la situation complètement changée, l'O.N.U.C. suggéra que les ajustements nécessaires soient faits pour les quatre mois de l'année restante. Il fut suggéré que chaque ministère et gouvernement provincial énumère ses besoins sous une forme simplifiée à transmettre pour examen au ministère des finances. Comme les réponses tardaient à venir, il fut décidé de faire venir les représentants des ministères au ministère des Finances pour consultation rapide et, dans le cas des provinces, d'allouer des fonds sur une base proportionnelle. Il est espéré que les ajustements qui en résulteront conduiront à une allocation plus rationnelle des fonds aux services gouvernementaux.

#### **Manque de renseignements adéquats sur lesquels baser la planification**

63. Des résumés qui ont déjà été donnés, il devrait être clair que le manque de renseignements suffisants sur la situation souligne l'inefficacité actuelle dans la plupart des domaines. La dislocation des services de statistiques gouvernementales a été noté. En plus, il y a une rupture presque totale dans la transmission des informations statistiques venant des provinces vers Léopoldville et même venant de points à l'intérieur de Léopoldville. Pour donner seulement un exemple de l'effet que cette situation a sur l'opération civile, signalons ceci : l'envoi des approvisionnements alimentaires d'urgence de l'O.N.U.C. vers des points où ils sont demandés s'effectue d'après

des demandes faites au hasard dépendant d'un mot reçu même non officiellement d'observateurs militaires des Nations Unies, de certaines autorités provinciales, d'équipes de la Croix Rouge et de n'importe qui voyageant par hasard dans une région où la nourriture est rare ; il n'y a pas de moyen systématique de savoir où ces approvisionnements doivent être envoyés.

64. En liaison avec le programme extrêmement vital de travaux publics organisé pour aider à alléger le problème du chômage, les ingénieurs de l'O.N.U.C. ont trouvé que les autorités provinciales n'ont pas les renseignements adéquats au sujet des arrêts de travail et des besoins locaux sur lesquels baser une saine sélection des projets. Il n'y a, par exemple, aucun renseignement en ce qui concerne le nombre et le genre de plantations agricoles qui ont été abandonnées et — en ce qui les concerne — l'information de base sur l'extension du chômage est en elle-même seulement une estimation.

#### **Formation du personnel congolais et recrutement de techniciens étrangers**

65. Il n'est peut-être pas de problème de longue portée, économique et social, plus sérieux avec lequel le Congo est confronté que celui de trouver un corps de fonctionnaires et de techniciens, dans l'avenir au sein de ses propres citoyens ou plus immédiatement venant d'autres pays. La mission des Nations Unies a porté son attention sur des questions de formation et de recrutement au sujet desquels les observations préliminaires suivantes sont présentées :

#### **Formation**

66. A l'époque de l'indépendance, il y avait seulement dix-sept Congolais diplômés d'université, pas un seul docteur, pas d'ingénieurs, de professeurs, d'architectes, etc. et peu d'avocats qualifiés, à supposer qu'il y en eût. S'il doit y avoir un programme, sur une large échelle, de formation universitaire et des programmes parallèles de formation au travail, il faut trouver des gens avec des acquits éducatifs suffisants pour leur permettre de se qualifier pour cette formation. Dans le domaine de la santé, le consultant principal de l'O.N.U.C. a estimé que cela prendrait quelque 22 ans avant que le Congo ne puisse produire assez de ses propres médecins pour fournir un personnel de services de santé même réduits. Récemment, un gouvernement a offert de former un nombre substantiel de techniciens congolais dans la pratique très nécessaire des prévisions météorologiques. Jusqu'à présent, seulement six Congolais ont été jugés qualifiés pour cette discipline et ils n'ont pas encore été envoyés à l'étranger parce qu'il a été impossible, dans le hiatus politique actuel, après une période exactement d'un mois, d'obtenir l'accord gouvernemental nécessaire.

#### **Recrutement à l'étranger**

67. Il appert que pour une longue période à venir, le Congo aura à dépendre d'un grand nombre de techniciens venus de l'étranger, et en fait, l'O.N.U.C. a déjà été contacté afin qu'il utilise son appareil en vue de recruter des instituteurs, des méde-

cins, des inspecteurs du travail, des administrateurs et d'autres spécialistes qui voudraient devenir fonctionnaires du gouvernement. L'UNESCO a été prié d'entreprendre la tâche de trouver plus d'un millier d'instituteurs afin de fournir du personnel, surtout pour les écoles secondaires. Un recrutement effectif s'avère cependant difficile à cause des conditions politiques qui prévalent dans le pays.

68. Moins de cinquante des quatre cents hôpitaux fonctionnant à travers le pays disposent de médecins, la plupart d'entre eux fournis par la Croix Rouge et les équipes d'aide bilatérale. Beaucoup de ces équipes devront retourner chez elles dans les prochains mois et il sera difficile de leur trouver des remplaçants.

#### **Réorganisation et simplification des services de base**

69. Dans l'introduction de cette section du rapport, il a été relevé qu'une plus grande crise est encore à venir quand la lancée subsistant de l'ancien système cessera et quand les vieilles institutions — qui existent toujours — ne pourront plus être utilisées. Les services de santé élaborés qui ont été construits à travers le Congo ne peuvent plus être maintenus par suite de pénurie de personnel et de financement. Un appareil plus petit, simplifié, devra lui être substitué et l'O.N.U.C. travaille déjà sur la structure d'une telle institution. Dans le domaine de l'agriculture, l'activité n'a pas été jusqu'ici sérieusement affectée mais les bases même du programme agricole et les méthodes de travail des petites plantations et fermes devront être réformées pour se conformer aux nouvelles conditions et services économiques du pays. De même le système de sécurité sociale qui a été érigé sur une base élaborée sera réorganisé pour convenir aux besoins de l'administration congolaise. On peut dire la même chose de la gestion des aérodromes, du système éducatif et de presque chaque phase de la structure du pays. Il faudra un processus lent et pénible qui prendra la plus grande partie de l'attention des équipes d'opérations civiles des Nations Unies pendant une longue période à venir.

70. Les paragraphes précédents ont tenté de mettre en relief les problèmes majeurs dans les domaines social et administratif avec lesquels le pays est confronté et ayant un impact direct sur la vie quotidienne de la population. Une étude préliminaire des problèmes a été faite et des mesures ont été projetées pour faire face à la situation immédiate ; ces mesures cependant ont été empêchées de prendre leur plein effet à cause de la situation confuse prévalant à l'échelon gouvernemental, tant central que provincial. L'ampleur des problèmes est énorme, mais avec les ressources du pays, en relation avec sa population, il existe l'espoir de les voir finalement résolus dans une période de temps mesurable, si sont créées les conditions de base sur lesquelles l'attention a été attirée de façon répétée dans ce rapport.

#### **V. CONCLUSIONS**

71. L'importance et la complexité des problèmes avec lesquels l'O.N.U.C. est confronté seront évidents à la lecture des pages précédentes. La vaste organi-

sation requise avant que la réalisation du mandat du Conseil de Sécurité fut du tout rendue possible, a été mise sur pied avec une grande rapidité. La réponse des Etats membres à l'invitation lancée par le secrétaire général en vue d'une aide fut prompte et encourageante. Des contingents de services spécialisés et de troupes, demandés ou offerts, arrivent toujours. La branche des opérations civiles a reçu un appui et une coopération excellents de la part des agences spécialisées des Nations Unies.

72. Aussitôt que l'organisation de base, tant civile que militaire, fut mise sur pied, on s'occupa des responsabilités multiples imposées à l'O.N.U.C. La présence des contingents des Nations Unies, largement éparpillés à travers le pays, a eu un effet apaisant et rassurant ; peu d'occasions se sont présentées où ils aient eu à recourir à la regrettable nécessité d'utiliser la force, comme pour la protection des réfugiés ou pour prévenir le pillage ou pour se défendre. Même dans de telles situations, le degré des forces utilisées a été maintenu au minimum. Quoique les troupes aient souffert quelques pertes, il est en fait heureux qu'en dépit de leur déploiement dans des régions éloignées et dans des circonstances difficiles, le nombre de ces pertes ait été remarquablement petit. Elles ont été impliquées dans des situations de graves provocations et d'humiliation mais se sont comportées avec tact et dignité. A Léopoldville par exemple, les tâches de la Force incluent les patrouilles constantes au sein d'une communauté populeuse ; la protection offerte à leur requête aux personnalités publiques a aidé jusqu'ici à prévenir toute violence ou effusion de sang. C'est un tribut à payer aux hommes de la Force qu'en dépit du fait qu'ils possèdent les moyens de représailles, ils ont fait preuve de retenue et de patience extrême.

73. Les opérations civiles ont été déterminées en consultation avec le gouvernement afin de donner consistance à l'administration dans ses différentes branches, privée qu'elle était de personnel technique et administratif. Grâce à une telle assistance, les services publics essentiels ont été sauvés de l'effondrement à Léopoldville et ailleurs. Les problèmes urgents avec lesquels le pays est confronté, tels le chômage grave, la pénurie de produits essentiels dans diverses parties du pays, la fermeture des institutions d'enseignement, l'absence d'un système judiciaire et d'une magistrature, l'inefficacité de l'appareil administratif civil, l'arrêt de la levée des taxes et du fonctionnement des douanes, la dislocation des organes de sécurité, y compris l'armée et la police, la paralysie partielle des services de santé publique et de sécurité sociale et surtout la faiblesse de la trésorerie, pour mentionner quelques-uns des problèmes les plus urgents, sont des affaires retenant l'attention constante de la branche des opérations civiles de l'O.N.U.C. Il est de la plus haute importance d'activer les différentes branches de l'administration afin que les problèmes urgents, qui en s'aggravant quotidiennement ajoutent au volume d'insécurité et de détresse de la population, soient attaqués avec détermination. La responsabilité de s'occuper de ces problèmes urgents est naturellement du ressort du gouvernement congolais, les Nations Unies étant disposées et prêtes à aider le gouvernement à faire face à ses responsabilités.

74. Les opérations des Nations Unies ont été menées sur la base de consultations avec le gouvernement central avec une intensité et une ampleur sans précédent et dans des conditions anormalement difficiles. Il y a eu des consultations continues avec le Premier ministre, avec le Conseil complet des ministres et avec les comités de ce corps, avec des ministres et des ministères individuellement, avec des membres et des délégations parlementaires ainsi qu'avec des officiers de haut rang de l'armée congolaise. Toutes les actions importantes des Nations Unies au Congo ont été basées sur de telles consultations, qui avaient commencé en fait avant même que le gouvernement ne lance son appel formel aux Nations Unies pour une aide. Au sein et en dehors des réunions du Conseil, le Premier ministre et des ministres individuellement ont pressé les représentants des Nations Unies de transmettre leurs demandes urgentes pour le déploiement des troupes des Nations Unies dans des localités déterminées, pour une intervention des Nations Unies dans des régions troublées, pour une aide alimentaire, pour l'instauration d'urgence d'un service de santé, pour la protection par les Nations Unies, pour la répression des désordres, pour une aide face aux crises financières et au chômage et pour nombre d'autres affaires. Les représentants spéciaux et tous les autres fonctionnaires de l'O.N.U.C., civils et militaires, ont toujours été disponibles pour de telles consultations et ont pleinement coopéré. Il y a eu au surplus des consultations orales, une volumineuse correspondance échangée avec le Premier ministre et les ministres du gouvernement. Malgré cela, les difficultés, largement exposées en d'autres parties de ce rapport, se sont développées.

75. Quoique beaucoup ait été fait, la présence de difficultés presque insurmontables pour assister l'administration civile dans ses différentes fonctions, depuis les ministères centraux et provinciaux jusqu'au niveau des districts, on aurait pu faire davantage et davantage peut être fait si les conditions de base peuvent être établies. Ces conditions sont : assurer une certaine stabilité au gouvernement central, une politique intégrée, assurer au pays la sécurité et le libérer du désordre. Malheureusement, l'expérience des deux premiers mois montre que ces conditions n'ont pas été réalisées, ni à l'échelon du gouvernement central ni ailleurs. En fait, durant les récentes semaines, la tendance a été dans le sens opposé.

76. Néanmoins, en dépit des difficultés et obstacles sérieux avec lesquels la mission a été confrontée chaque jour et même chaque heure, il n'y a pas de doute que la présence des Nations Unies a eu pour effet de raffermir la situation. L'impact de la force morale de l'Organisation n'a pas été peu considérable : la présence même des troupes des Nations Unies accomplissant consciencieusement leurs fonctions pacifiques, l'équipe de conseillers techniques et d'administrateurs assistant avec dévouement le gouvernement dans ses différentes branches, dans des conditions d'extrême difficulté, l'organisation du quartier général maintenant toujours une attitude de coopération et de conciliation, évitant scrupuleusement de prendre parti dans le conflit politique, tous ont aidé à maintenir un certain calme, à rassurer, à empêcher la situation de dégénérer en chaos et désordre.

77. Il est encore temps pour les leaders et le peuple congolais de pallier la situation, de mettre un frein à la lutte des factions et des partis, de reconstruire les intérêts politiques et particuliers et de prendre le chemin de l'unité nationale. Ce chemin conduit le pays à la réalisation de son intégrité, à la satisfaction de conditions de stabilité ainsi qu'à l'ordre et à la prospérité. Le chemin de la division conduirait seulement à la lutte fratricide, au chaos et à la désintégration, dangereux non seulement pour le peuple congolais mais pour le continent africain et en fait pour le monde. Cette mission est confiée au Congo pour aider mais non pour intervenir, pour concilier mais non pour ordonner, pour concilier

mais non pour prendre parti. Quoique cela ne fasse pas partie de ses fonctions d'être impliquée d'une manière quelconque dans les crises politiques qui ont constamment surgi, il est à espérer avant qu'il ne soit trop tard que la direction politique fera son choix sagement et bien. Dans ce cas, les programmes d'assistance des Nations Unies en consultation avec le gouvernement pourraient être appliqués — et appliqués avec toute la rapidité possible — dans l'intérêt du peuple congolais de telle manière que la République souveraine indépendante du Congo puisse être mise à même de prendre la place qui lui revient dans la communauté mondiale en tant qu'Etat stable, confiant en soi et prospère.

31

is

xe 1

1 à 5

### Annexe 1

#### La cotisation de l'O.N.U.C. et effectifs

#### A. — RELEVÉ DES IMPLANTATIONS DE L'O.N.U.C.

N°	Nationalités	Désignation de l'unité	Localité	Remarques
1	—	Quartier Général O. N. U.	Léopoldville	
2	Canada	Service des Communications	Léopoldville	
3	Inde	Pelotons supplétifs	Léopoldville	
4	Pakistan	Compagnie administrative	Léopoldville	
5	Ghana	Brigade de 3 bataillons et 2 Compagnies de police	Léopoldville	
6	Soudan	Quartier Général du Bataillon. 2 compagnies.	Léopoldville	
7	Tunisie	Une compagnie	Léopoldville	
8	R. A. U.	Une compagnie	Léopoldville	
9	Maroc	Quartier Général — Brigade	Léopoldville	
10	»	Quartier Général du 1er bataillon	Thysville	Un peloton à Boende
11	»	Compagnie de un peloton	Boma	
12	»	Peloton	Tshela	
13	»	Peloton	Lukula	
14	»	Peloton	Kitoma	
15	»	Compagnie	Matadi	
16	»	Cd de Cie et 1 Peloton	Songololo	
17	»	Section	Lufu	
18	»	Peloton	Lukula	
19	»	Peloton	Moerbeke	
20	»	2 <sup>me</sup> bataillon	Kikwit	2 compagnies au Katanga
21	»	Compagnie	Leverville	
22	»	Peloton	Bonga	
23	»	Peloton	Kizia	
24	»	Cd de compagnie et 2 pelotons	Popokabaka	
25	Guinée	Q. G. de Bataillon	Banningville	
26	»	Compagnie	Dima	
27	»	Cd de compagnie et un peloton	Murshie	
28	»	Peloton	Kwamoulh	
29	»	Peloton	Bilola	
30	»	Cd de Compagnie et 2 pelotons	Inongo	
31	»	Peloton	Kuri	
32	»	Cd de Cie et 1 peloton	Kutu	
33	»	Peloton	Oshwe	
34	»	Peloton	Moki	
35	»	Peloton		
36	Maroc	Cie de parachutistes	Coquilhatville	
37	»	Peloton	Boende	
38	R. A. U.	Bataillon moins 3 compagnies	Qemena	1 Cie à Léopoldville
39	»	Cie moins 1 peloton	Lisala	
40	»	Compagnie	Bumba	
41	»	Compagnie	Libenge	
42	Ethiopie	Q. G. de Brigade	Stanleyville	
43	»	Q. G. de Bataillon et 2 Compagnies	Bunia	
44	»	Peloton	Aba	
45	»	Peloton	Mambosa	
46	»	Cd de Compagnie	Paulis	
47	»	Peloton	Poko	En mouvement vers Paulis
48	»	Peloton	Watsa	
49	»	Q. G. des 2 Bataillons et 2 Compagnies	Yangambi	
50	»	Cdt de Cie et 1 peloton	Konao	

N°	Nationalité	Désignation de l'unité	Localité	Remarques
51	»	Peloton	Elisabethville	
52	»	Cdt de Compagnie et 2 pelotons	Ponthierville	
53	»	Peloton	Banahia	
54	»	Q. G. de 3 Bataillons et 2 Compagnies	Stanleyville	
55	»	Cdt de Cie et 2 pelotons	Buta	
56	»	Peloton	Aketi	
57	»	Compagnie	Bambesa	
58	Tunisie	Q. G. de Brigade	Luluabourg	
59	»	Q. G. du 10 <sup>me</sup> Bataillon	Luluabourg	1 Cie à Léopoldville
60	»	Cdt de Compagnie	Bckwanga	
61	»	Peloton	Kabinda	
62	»	Peloton	Dibaya	
63	»	Section	Kaulu	
64	»	Section	Kalala	
65	»	Peloton	Lusomba	
66	»	Cdt de Cie et 1 peloton	Mweng-Dito	
67	»	Peloton	Caragika	
68	»	Peloton	Luputa	
69	»	Cdt de Cie et un peloton	Kamina-Dila	
70	»	Peloton	Dimbelenge	
71	»	Q. G. du 9 <sup>me</sup> Bataillon et une compagnie	Tshikapa	
72	»	Compagnie	Port Francqui	
73	»	Compagnie	Mweka	
74	»	»	Lukami	
75	»	Peloton	Katomba	
76	Liberia	Q. G. de Bataillon et une Compagnie	Luluabourg	Et protection du chemin de fer.
77	»	Peloton	Tshimbulu	
78	»	Peloton	Kalu	
79	»	Peloton	Kele	
80	»	Peloton	Musenga Banja	
81	»	Peloton	Luputa	
82	U. N. C. C. Quartier Général	<b>Commandement pour les provinces du Katanga et du Kivu</b>	Elisabethville	
83	Suède	<b>Q. G. de Bataillon et 1 Compagnie</b>	Elisabethville	
84	»	Peloton	Kisenga	1 Cie à Kamina
85	»	Peloton	Sakania	
86	»	Peloton	Manono	(désignation temporaire du 2 <sup>me</sup> Bataillon marocain)
87	Maroc	Cdt de Cie et 1 peloton	Jadotville	
88	»	Peloton	Kambove	
89	»	Peloton	Mitwaba	
90	»	Cdt de Cie et 1 peloton	Lubudi	
91	»	Peloton	Tenke	
92	»	<b>Q. G. du 3<sup>me</sup> Bataillon</b>	Kolwezi	
93	»	Peloton	Ngilo	
94	»	Cdt de Cie et 1 peloton	Dilolo	
95	»	Peloton	Mutshata	
96	»	Peloton	Kosaji	
97	»	Peloton	Sandoa	
98	»	Peloton	Kopanga	
99	Suède	Une Compagnie	Kamina	
100	Irlande	Deux compagnies	Kamina	Une compagnie du 32e et une du 33e bataillon.
101	Ethiopie	<b>Q. G. du 4<sup>me</sup> Bataillon</b>	Kamina	
102	»	Peloton	Kaniama	
103	»	Peloton	Malemba	
104	»	Peloton	Bakama	
105	»	Peloton	Luena	
106	Irlande	<b>Q. G. du 33<sup>rd</sup> Bataillon</b>	Albertville	
107	»	Peloton	Kabinda	
108	»	Peloton	Bendara	
109	»	»	Baudouinville	
110	»	Cdt de Cie et 1 peloton	Manona	
111	»	Peloton	Piana	
112	»	<b>Q. G. du 32<sup>nd</sup> Bataillon</b>	Goma	
113	»	Compagnie	Kindu	
114	»	Compagnie	Bukavu	
115	Mali	<b>Q. G. de Bataillon</b> et une Compagnie	Kobelo	
116	»	Compagnie	Nyunzu	
117	»	Compagnie	Kangolo	
118	»	Compagnie	Kabongo	

N°	Nationalité	Désignation de l'unité	Localité
51	»	Peloton	Elisabetha
52	»	Cdt de Compagnie et 2 pelotons	Ponthierville
53	»	Peloton	Banhia
54	»	Q. G. de 3 Bataillons et 2 Compagnies	Stanleyville
55	»	Cdt de Cie et 2 pelotons	Buta
56	»	Peloton	Aketi
57	»	Compagnie	Bambesa
58	Tunisie	Q. G. de Brigade	Luluabourg
59	»	Q. G. du 10 <sup>me</sup> Bataillon	Luluabourg
60	»	Cdt de Compagnie	Bakwanga
61	»	Peloton	Kabinda
62	»	Peloton	Dibaya
63	»	Section	Kaulu
64	»	Section	Kalala
65	»	Peloton	Lusomba
66	»	Cdt de Cie et 1 peloton	Mweng-Dito
67	»	Peloton	Candgika
68	»	Peloton	Luputa
69	»	Cdt de Cie et un peloton	Kamina-Dila
70	»	Peloton	Dimbelenge
71	»	Q. G. du 9 <sup>me</sup> Bataillon et une compagnie	Tshikapa
72	»	Compagnie	Port Francqui
73	»	Compagnie	Mweka
74	»	»	Lukami
75	»	Peloton	Katomba
76	Liberia	Q. G. de Bataillon et une Compagnie	Luluabourg
77	»	Peloton	Tshimbulu
78	»	Peloton	Kalu
79	»	Peloton	Kele
80	»	Peloton	Musenga Banja
81	»	Peloton	Luputa
82	U. N. C. C. Quartier Général	<b>Commandement pour les provinces du Katanga et du Kivu</b>	Elisabethville
83	Suède	<b>Q. G. de Bataillon et 1 Compagnie</b>	Elisabethville
84	»	Peloton	Kisenga
85	»	Peloton	Sakania
86	»	Peloton	Manono
87	Maroc	Cdt de Cie et 1 peloton	Jadotville
88	»	Peloton	Kambove
89	»	Peloton	Mitwaba
90	»	Cdt de Cie et 1 peloton	Lubudi
91	»	Peloton	Tenke
92	»	<b>Q. G. du 3<sup>me</sup> Bataillon</b>	Kolwezi
93	»	Peloton	Ngilo
94	»	Cdt de Cie et 1 peloton	Dilolo
95	»	Peloton	Mutshata
96	»	Peloton	Kosaji
97	»	Peloton	Sandoa
98	»	Peloton	Kopanga
99	Suède	Une Compagnie	Kamina
100	Irlande	Deux compagnies	Kamina
101	Ethiopie	<b>Q. G. du 4<sup>me</sup> Bataillon</b>	Kamina

Nationalité	Q. G. ONUC	Déployés	Force totale	Attendus	Total
Argentine	—	10	10	—	10
Australie	—	—	—	—	—
Bésil	—	9	9	—	9
Birmanie	8	1	9	—	9
Canada	26	234	260	—	260
Ceylan	9	—	9	—	9
Danemark	4	26	30	—	30
Ethiopie	6	2.566	2.572	—	2.572
Ghana	3	2.288	2.291	—	2.291
Guinée	1	748	749	600	1.349
Inde	23	350	373	217	590
Indonésie	8	—	8	1.144	1.152
Irlande	6	1.373	1.383	—	1.383
Italie	1	89	90	—	90
Liberia	11	223	234	—	234
Malaisie	8	—	8	444	452
Mali	1	576	577	—	577
Maroc	10	3.247	3.257	—	3.257
Pays-Bas	1	5	6	—	6
Nouvelle-Zélande	—	1	1	—	1
Norvège	4	46	50	—	50
Pakistan	4	244	248	—	248
Soudan	4	394	398	—	398
Suède	22	594	616	32	648
Suisse	—	22	22	—	22
Tunisie	1	2.632	2.633	—	2.633
R. A. U.	1	518	519	—	519
Yougoslavie	—	20	20	—	20
	162 Q. G. ONU	16.220	16.382	2.437 Chef du Personnel (Mil.)	18.819

## ANNEXE 2

### COMMUNICATIONS DE L'O.N.U.C. PLANS DANS LES GRANDES LIGNES

Les principales communications de commandement sont fournies par un escadron des troupes de transmission canadiennes utilisant des ANGRC 26 (Radio-télétype).

Chaque QG de commandement territorial doit être desservi par un détachement de troupes de transmission indiennes travaillant avec le QG O.N.U.C. à Léopoldville.

A l'intérieur des commandements territoriaux, les communications sont assurées par des contingents nationaux. Comme leurs appareils de TSF normaux ne peuvent, dans beaucoup de cas, fonctionner sur les grandes distances quises, un équipement additionnel (ANGRC 9, ANGRC 19 et BC 610) doit être distribué là où c'est nécessaire.

Compte tenu des distances et du fait qu'il s'agit d'une région de contingents nationaux mixtes, les communications de commandement SCOMEP seront assurées par les troupes de transmission indiennes utilisant des BC 610 fournis par les Nations Unies. Ces appareils sont arrivés au Congo le 16 septembre. La compagnie des troupes des transmissions indiennes est attendue vers la fin de septembre.

### COMMUNICATIONS ACTUELLES

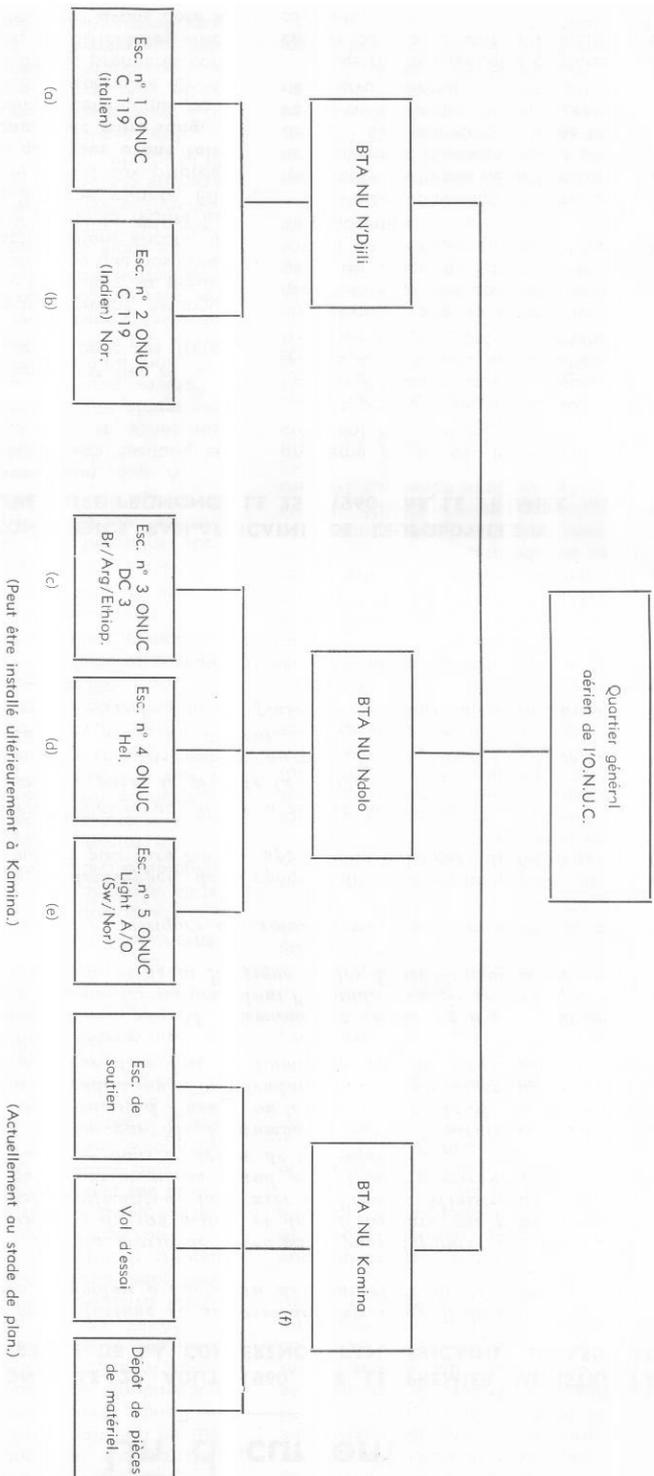
Actuellement le réseau de commandement fonctionne en direction de Gemena, de Coquilhatville, Stanleyville, Iluabourg, Elisabethville, et avec du matériel emprunté à Kamina. On s'attend à voir fonctionner le détachement à atadi dans quelques jours.

### BESOINS FUTURS

Des détachements de troupes de transmission canadiennes additionnelles sont nécessaires pour assurer les communications vers Goma, Kamina et Banningville.

Les équipements déjà commandés pour les unités sont actuellement d'une nécessité urgente.

**FORCE DE TRANSPORT AERIEN DE L'O.N.U.C.**



- (a) Escadrille italienne de C 119 — 10 appareils.
- (b) Escadrille indienne de C 119 — 5 appareils.
- (c) Escadrille brésilienne/argentine de DC-3 — 17 appareils (quelques-uns détachés pour opérations).
- (d) Escadrille suédoise/norvégienne d'hélicoptères — 6 H-13, 2 H-19, 6 « Alouettes » (la majorité des appareils détachés pour opérations).
- (e) Escadrille d'aviation légère suédoise/norvégienne — 4 « Beavers », 4 « Otters » (majorité des appareils détachés pour opérations).
- (f) Base de Kamina d'entretien des transports aériens des NU. — Toutes les réparations de seconde ligne et révision des appareils des NU. (Entretien de première ligne à effectuer à une base-sœur ou une base détachée.)

# Un document

## LE DISCOURS PRONONCE LE 25 AOUT 1960 PAR LE PREMIER MINISTRE PATRICE LUMUMBA A L'OUVERTURE DE LA CONFERENCE PAN-AFRICAINNE DE LEOPOLDVILLE

*Nous avons la bonne fortune de disposer du texte intégral du discours prononcé par le chef du gouvernement congolais à l'occasion de l'ouverture de la Conférence Pan-Africaine de Léopoldville.*

*On a tant fait, dans la presse de notre pays, pour défigurer M. Patrice Lumumba et pour donner une caricature de son action et de ses discours que nous sommes heureux de publier un texte aussi significatif de la pensée du Premier Ministre du Congo, aussi caractéristique des buts qu'il poursuivait au grand jour et qui s'inscriront de plus en plus nettement — quoi qu'on fasse — dans le destin de l'Afrique.*

*La justification donnée par M. Lumumba de son « Neutralisme positif » devrait faire réfléchir les Etats africains. A l'heure où le représentant de M. Kasavubu à l'O.N.U. a refusé de soutenir la revendication d'indépendance du peuple algérien, on peut mesurer l'abîme qui sépare la politique d'un Patrice Lumumba de celle des étudiants-commissaires guidés par leurs conseillers belges.*

*Et l'avertissement donné par M. Lumumba : « Il n'y a pas pour nous de bloc occidental ou communiste, mais des nations dont l'attitude vis-à-vis de l'Afrique nous dictera la nôtre » devrait être entendu et de la Belgique et des Etats-Unis et ne pas tomber dans l'oreille de sourds...*

*L'analyse des séquelles classiques du colonialisme, pour être brève, n'en est pas moins pénétrante.*

*N'a-t-on pas vu se développer, dès l'époque de ce discours, pour atteindre leur paroxysme quelques semaines plus tard : « les oppositions politiques destructrices préparées, orchestrées, monnayées » ?*

*« Entre la liberté et l'esclavage il n'y a pas de compromis.*

*» Nous avons préféré payer le prix de la liberté. »*

*M. Patrice Lumumba croyait pouvoir, au mois d'août, parler au passé. L'événement a prouvé qu'il aurait dû faire usage du présent.*

*Il continue à payer — et de plus en plus cher — dans sa geôle du camp Hardy, à Thysville, le prix de la liberté.*

*Mais il a, pour garder son courage, la certitude qu'au bout de ses souffrances, cette liberté sera, de toutes manières, conquise par son peuple, quels que soient les obstacles, quelles que soient les intrigues.*

Jules CHOME.

## CONFERENCE PAN-AFRICAINNE DE LEOPOLDVILLE DISCOURS D'OUVERTURE PRONONCE LE 25-8-1960 PAR LE PREMIER MINISTRE

Messieurs les Ministres,  
Mesdames, Messieurs,  
Chers Camarades,

Le peuple congolais au combat est fier et heureux de recevoir aujourd'hui sur sa terre ses frères de lutte

Votre présence ici, en un tel moment, est pour mon gouvernement, pour nous, Congolais, la preuve la plus vivante de cette réalité africaine que nos ennemis ont toujours niée, et qu'actuellement encore, ils s'entêtent à nier. Mais, vous le savez, la réalité est encore plus têtue et l'Afrique est bien vivante. Elle se refuse à mourir pour donner raison aux attardés de l'Histoire, de **cette histoire que nous avons faite avec nos mains, avec notre peau, avec notre sang.**

C'est dans des réunions comme celle-ci que nous avons pris conscience de notre personnalité et de notre solidarité agissante. Lors de nos premières conférences qui se sont tenues dans les différentes villes d'Afrique et au cours desquelles nous avons posé le

problème de la décolonisation, les impérialistes ne croyaient pas à notre réussite.

Et pourtant, depuis la première Conférence des Peuples Africains tenue à Accra en décembre 1958, que de chemin vers la libération de notre continent n'avons-nous pas parcouru **ensemble ?**

N'est-ce pas au lendemain des assises d'Accra que le combat libérateur des peuples d'Angola, d'Algérie, du Congo, du Kenya, de Mozambique, du Nyasaland, de Rhodésie et aujourd'hui du Ruanda-Urundi, s'est accentué ?

N'est-ce pas depuis cette conférence historique qui a posé les jalons de la libération de l'Afrique, que le mouvement d'indépendance africaine a fait un pas décisif ? Cet élan populaire de libération, rien, ni les vents, ni les armes, ni les répressions, rien n'a pu et ne pourra l'arrêter.

Les travaux de cette conférence ne feront qu'accélérer ce mouvement d'indépendance du continent africain.

Messieurs les Ministres, Chers combattants de la liberté africaine, vous avez le devoir de montrer une fois de plus au monde et à nos destructeurs que rien ne saurait nous faire dévier de notre objectif commun : **la libération de l'Afrique. Ce but, nous ne saurons l'atteindre avec efficacité que si nous restons solidaires et unis.** Notre solidarité n'a de sens que parce qu'elle n'a pas de limite, et qu'enfin nous sommes conscients que le destin de l'Afrique est indivisible.

Ce sont là les raisons profondes des travaux que vous allez entreprendre. Cette réunion prépare la grande Conférence au Sommet au cours de laquelle nos Etats auront à se prononcer sur :

- 1) l'appui total de tous les pays africains dans la lutte générale en faveur du bloc panafricain ;
- 2) la politique de neutralisme pour une indépendance réelle ;
- 3) la suppression des barrières linguistiques colonialistes par les échanges culturels ;
- 4) les accords commerciaux entre pays africains ;
- 5) la position de l'Afrique vis-à-vis du Marché Commun Européen ;
- 6) la coopération sur le plan militaire ;
- 7) l'étude de la création à Léopoldville d'un poste émetteur à haute tension avec la contribution de tous les Etats africains ;
- 8) l'étude et la création à Léopoldville d'un centre de recherches scientifiques dans le cadre de la Commission de Coopération Technique.

Messieurs les Ministres, vous prenez contact avec la réalité du Congo africain, ici même, au cœur d'une crise qu'il nous appartient de résoudre. Nul doute que votre conscience de l'avenir de notre continent vous permettra de conclure heureusement vos travaux. Il vous appartient principalement de préparer la rencontre de nos chefs d'Etat qui, eux, entérineront, dans les faits, cette unité africaine au nom de laquelle vous avez répondu à notre appel.

Vous connaissez la genèse de ce qu'on appelle aujourd'hui la crise congolaise et de ce qui n'est, en réalité, que le prolongement d'un combat entre forces d'oppression et forces de libération.

Mon gouvernement garant et représentant de la souveraineté du peuple congolais a décidé, dès le début de l'agression belge, de faire appel aux Nations Unies.

L'O.N.U. y a répondu. Le monde libre s'est prononcé. La Belgique fut condamnée.

Dans le but d'éclairer l'opinion publique internationale sur les véritables mobiles du drame congolais, je me suis décidé à entreprendre le voyage de New-York.

A notre retour des Etats-Unis, nous avons répondu à l'invitation des chefs d'Etat de l'Afrique libre qui, unanimement, nous ont exprimé, par des prises de position publiques, leur soutien fraternel.

Je rends ici hommage solennellement au Président Bourguiba, à Sa Majesté Mohamed V, au Président Sékou Touré, au Président Tubman, au Président N'Krumah, au Président Olympio que j'ai eu l'honneur de rencontrer en cette période décisive.

Et je regrette les impératifs matériels qui ne m'ont pas permis de répondre à l'invitation du Président Nasser et de Sa Majesté Haïlé Sélassié.

Tous, en militants de l'unité africaine, ont répondu « non » à l'étranglement de l'Afrique.

Tous ont immédiatement compris que les colonialistes, par leur entreprise de reconquête, remettent en question non seulement l'indépendance réelle du Congo, mais aussi l'existence de tous les pays indépendants d'Afrique. Tous ont compris que si le Congo meurt, toute l'Afrique bascule dans la nuit de la défaite et de la servitude.

Voilà, encore une fois, la preuve vivante de l'unité africaine. Voilà la preuve concrète de cette unité sans laquelle nous ne pourrions vivre face aux appétits monstrueux de l'impérialisme.

Tous ces hommes d'Etat ont alors témoigné que l'on ne **débat** pas de ce principe de base mais que l'on **se bat** pour le défendre.

Nous sommes ici pour défendre l'Afrique, notre patrimoine, ensemble ! A l'action concertée des puissances impérialistes, dont les colonialistes belges ne sont que l'instrument, nous devons opposer le front uni des peuples libres et des peuples en lutte d'Afrique. Nous devons opposer aux ennemis de la liberté la coalition des hommes libres.

Et notre sort commun se joue pour le moment ici au Congo.

C'est ici, en effet, que se joue un nouvel acte de l'émancipation et de la réhabilitation de l'Afrique.

Poursuivant la lutte dont l'objectif **primordial** est de sauver la dignité de l'homme africain, le peuple congolais a choisi **l'indépendance** immédiate et totale.

Ce faisant, il savait qu'il ne se débarrasserait pas d'un seul coup de l'empreinte coloniale, que l'indépendance juridique n'était qu'un premier pas, que l'effort à fournir encore serait long et plus dur peut-être.

Nous n'avons pas choisi les voies de la facilité, mais celles de la fierté et de la liberté de l'homme.

Nous avons compris que tant qu'un pays n'est pas indépendant, tant qu'il n'a pas assumé son destin, il lui manque l'essentiel. Et ceci reste vrai, quel que soit le niveau de vie des colonisés, quels que soient les aspects positifs d'un système colonial.

Notre volonté d'indépendance rapide, sans période intermédiaire, sans compromis, nous l'avons imposée avec d'autant plus de force, que nous avions davantage été niés, dépersonnalisés, avilis.

A quoi nous aurait servi d'ailleurs de tarder, de pactiser davantage, alors que nous avions pris conscience de ce que, tôt ou tard, il nous faudrait tout revoir, tout repenser par nous-mêmes ? Créer des structures nouvelles adaptées aux exigences d'une évolution proprement africaine, reconverter les méthodes qui nous avaient été imposées, et surtout nous retrouver nous-mêmes, nous débarrasser d'attitudes mentales, de complexes, d'habitudes, dans lesquels la colonisation nous avait maintenus durant des siècles.

Le choix qui nous a été offert n'était pas autre chose que l'alternative : liberté ou prolongement de l'asservissement. Entre la liberté et l'esclavage, il n'y a pas de compromis. Nous avons préféré payer le prix de la liberté.

Les séquelles classiques du colonialisme, que nous tous avons connues ou connaissons encore en partie, sont particulièrement vivantes ici : survivance de l'occupation militaire, divisions tribales longuement entretenues et encouragées, oppositions politiques destructrices préparées, orchestrées, monnayées.

vous savez combien il a été difficile jusqu'ici, pour un État nouvellement indépendant, de se débarrasser des bases militaires installées par les anciennes puissances occupantes. Nous devons proclamer aujourd'hui, ici même, que l'Afrique refuse désormais le maintien sur son sol des forces armées impérialistes. Plus de Bizerte, de Kitona, de Kamina, de Sidi Slimane.

Nous avons nos propres armées pour défendre nos pays.

Notre Force Publique, victime de machinations, se débarrasse elle aussi des structures colonialistes pour retrouver, sous l'autorité de chefs congolais, les qualités d'une véritable armée nationale.

Nos difficultés internes, les luttes tribales, les noyaux d'opposition politique sont, comme par hasard, centrés sur les régions où nos ressources minières et énergétiques sont les plus riches. Nous savons comment ils furent organisés, et comment ils sont soutenus, encore aujourd'hui, dans nos murs.

Notre Katanga, à cause de son uranium, de son cuivre, de son or, notre Bakwanga, au Kasai, à cause de son diamant, sont devenus les foyers des intrigues impérialistes. Ces intrigues visent à assurer la reconquête économique de notre pays.

Une chose reste certaine et je le proclame solennellement : le peuple congolais ne se laissera jamais plus exploiter ; tout dirigeant qui voudrait l'entraîner dans cette voie serait rejeté de la communauté.

Le retentissement que connaît le problème congolais signifie à quel point le poids de l'Afrique pèse aujourd'hui sur le monde. Nos pays, que l'on voulait ignorer hier encore, en faisant éclater le cadre colonial, inquiètent le vieux monde. Ses structures différentes des nôtres sont-elles remises en question ? Oui, chez nous, en Afrique. Qu'elles soient sauvegardées par ceux qui ont la charge là où elles conviennent à ceux qui les ont adoptées ! Ce n'est pas notre affaire. Notre affaire, c'est notre avenir, notre destin : l'Afrique libre !

Cette année est la nôtre, vous en êtes les témoins et les acteurs. Cette année est celle de notre victoire inconditionnelle. C'est celle de l'Algérie ensanglantée, héroïque, l'Algérie martyre au combat exemplaire qui nous rappelle que l'on ne compose pas avec l'ennemi. C'est celle de l'Angola bâillonné, celle de l'Afrique du Sud esclave, du Ruanda-Urundi prisonnier, du Kenya bafoué.

Nous savons tous, le monde le sait, que l'Algérie n'est pas française, que l'Angola n'est pas portugais, que le Kenya n'est pas anglais, que le Ruanda-Urundi n'est pas belge. Nous savons que l'Afrique n'est ni française, ni britannique, ni américaine, ni russe, mais africaine.

Nous connaissons l'objectif de l'Occident. Hier, il nous divisait au niveau des tribus, des clans, des chefferies. Aujourd'hui — parce que l'Afrique se libère — il veut nous diviser au niveau des États. Il veut créer des blocs antagonistes, des satellites, et à partir de cet état de guerre froide, accentuer les divisions afin de maintenir sa tutelle éternelle.

Je ne crois pas me tromper en affirmant que l'Afrique aujourd'hui unie se refuse à ces machinations. C'est pourquoi nous avons opté pour la poli-

tique de neutralisme positif, la seule politique valable qui nous permettra d'affirmer notre personnalité.

Il n'y a pas pour nous de bloc occidental ou communiste, mais des nations dont l'attitude vis-à-vis de l'Afrique nous dictera la nôtre. Que chaque pays se prononce et agisse sans équivoque vis-à-vis de l'Afrique.

Nous refusons d'être le terrain des intrigues internationales, le foyer et l'enjeu des guerres froides.

Nous affirmons notre personnalité d'hommes libres qui prennent, jour après jour, en mains les destinées de leurs nations et de leur continent.

Nous avons un besoin urgent de paix et de concorde, notre politique internationale est axée sur la coopération loyale et l'amitié des peuples. Nous voulons être une force de progrès pacifique, une puissance de conciliation. Une Afrique indépendante et solidaire apportera une contribution positive importante à la paix universelle.

Déchirée en zones d'influence rivales, elle ne ferait que renforcer les antagonismes mondiaux et aggraver les tensions.

Nous n'opérons aucun choix discriminatoire dans nos relations internationales. Le Congo est ouvert à tous et nous sommes prêts à nous rendre partout.

Notre seule exigence est la reconnaissance et le respect de notre souveraineté.

Nous recevrons des techniciens de toutes nationalités animés d'un esprit d'amitié, de loyalisme, de coopération et décidés non pas à dominer les Africains mais à servir l'Afrique. Ils trouveront chez nous un accueil amical.

Je suis certain de traduire les sentiments de tous mes frères africains en affirmant que l'Afrique ne s'oppose à aucune nation en particulier, mais qu'elle est vigilante devant toute nouvelle tentative de domination et d'exploitation tant dans le domaine des intérêts que dans celui de la pensée. Notre objectif est de réhabiliter les valeurs culturelles, philosophiques, morales, sociales de l'Afrique et de sauvegarder nos ressources. Mais notre vigilance ne signifie pas isolement. Le Congo a marqué, dès son indépendance, son désir de participer à la vie des Nations libres, et ce désir s'est concrétisé par sa demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies.

Messieurs les Ministres, Chers Camarades,

Je ne saurais vous exprimer la joie et la fierté qu'éprouvent aujourd'hui le gouvernement et le peuple congolais par votre présence, celle de l'Afrique.

Aujourd'hui, le temps des projets est révolu. Aujourd'hui, l'Afrique doit accomplir des actes. Ces actes, les peuples d'Afrique les attendent avec impatience. L'unité et la solidarité africaines ne sont plus des rêves, elles doivent se traduire par des décisions.

Unis dans un même esprit, dans un même élan, avec le même cœur, nous ferons bientôt de l'Afrique, de notre Afrique, un continent réellement libre et indépendant.

VIVENT L'INDEPENDANCE ET L'UNITE AFRI-  
CAINES !

EN AVANT, AFRICAINS, VERS LA LIBERA-  
TION TOTALE !